



GUIDE DE PÊCHE DU MAINE-ET-LOIRE

ÉDITION
2025



Retrouvez nos actualités sur www.fedepeche49.fr

ou suivez-nous sur :   

EN MAINE-ET-LOIRE, LE DÉPARTEMENT PRÉSERVE SES RIVIÈRES !

12 AMÉNAGEMENTS POUR PROTÉGER LES POISSONS MIGRATEURS RÉALISÉS EN 5 ANS

Découvrez-les !



EAU.MAINE-ET-LOIRE.FR



Édito

« Amies pêcheuses, amis pêcheurs,

Fini le guide de pêcheur en version papier qui a accompagné votre carte de pêche pendant de nombreuses années. Vous pouvez maintenant le

consulter en version dématérialisée depuis notre site Internet. Un plan « réglementation », que vous pouvez vous procurer auprès de nos AAPPMA ou de nos dépositaires lors de l'achat de votre carte de pêche ou lors d'actions de promotion réalisées par notre réseau associatif, a été réalisé. Vous y trouverez les informations essentielles concernant la réglementation en vigueur dans notre département.

Après ces dernières années marquées par des épisodes de sécheresse, l'année 2024 aura connu des niveaux de pluviométrie conséquents qui auront été bénéfiques pour nos milieux aquatiques. Le brochet, espèce emblématique de notre département, aura pu bénéficier de conditions exceptionnelles et favorables pour sa reproduction. Il ne faut pas oublier les autres espèces de poissons présentes dans le Maine-et-Loire, qui auront profité de ces précipitations. Notre Fédération et nos AAPPMA continuent à mener des actions de restauration et de préservation pour nos milieux aquatiques.

En 2024, 34 000 pêcheurs ont pris leur carte de pêche. Pour rappel, elle est obligatoire pour pratiquer votre loisir pêche. Elle vous donne aussi le droit de participer à la vie associative de votre AAPPMA qui a pour missions, la gestion de la ressource piscicole, la protection de l'environnement et le développement du loisir pêche comme l'initiation des jeunes ou des adultes aux différentes techniques.

Les bénévoles actuels sont des passionnés, donnant une partie de leur temps libre pour garantir le plaisir de tous, mais il est important d'apporter de nouvelles idées dès maintenant au sein de nos associations agréées afin d'évoluer favorablement vers la modernité.

Notre réseau de gardes pêche fédéraux et particuliers veillent au respect de la réglementation et ainsi protègent nos milieux aquatiques.

Le service développement continue leurs actions de sensibilisation aux milieux aquatiques et d'initiation aux techniques de pêche. En 2024, plus de 5 000 personnes (scolaires, centres de loisirs, grand public, etc.) auront participé aux différentes activités proposées par les salariés de la Fédération.

Les circuits de compétition mis en place à destination des jeunes au niveau national, intitulés Junior Fishing Tour Leurre et Coup, ont été déclinés à l'échelle départementale et ont connu une belle réussite. Quel plaisir de voir de jeunes pêcheurs au bord de l'eau. La 2^{ème} édition du Challenge Anjou Camassiers, compétition de pêche des camassiers en bateau, aura eu un retour très positif malgré l'annulation de 2 manches pour cause d'inondations.

Des actions d'aménagements ont aussi continué avec la labellisation de 4 nouveaux parcours de pêche Famille et Passion dans le département.

Je vous souhaite une excellente saison de pêche 2025. Que le plaisir et les poissons soient au rendez-vous au bord de l'eau ! »

Halieutiement

Bernard MERLIN
Président de la Fédération de Maine-et-Loire
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

1 280 rue de la Gachetière

Montayer - Brissac-Quincé

49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE

02 41 87 57 09

secretariat@fedepeche49.fr

www.fedepeche49.fr

Conception : Jocelyn DROCHON

Rédacteur : Jocelyn DROCHON

Directeur de publication : Bernard MERLIN

Photothèque : Fédération de pêche 49,
Erwan Balança et FNPF

Éditeur : Fédération de Maine-et-Loire pour
la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Camping *** Les Portes de l'Anjou



9 rue du Camping, 49430 Durtal
02.41.76.31.80 - contact-camping@lesportesdelanjou.com - www.lesportesdelanjou.com



Pêche en direct du camping sur Le Loir



Sommaire

La réglementation de la pêche

- 6 Cartes de pêche
- 8 Prendre sa carte de pêche, un acte militant !
- 9 Comment est réparti l'argent de votre carte de pêche ?
- 10 Entente Halieutique du Grand Ouest (E.H.G.O.)
- 11 Comment obtenir sa carte de pêche
- 12 Où acheter sa carte ?
- 16 Dates d'ouverture
- 17 Tailles de captures et quotas
- 18 Horaires légaux de pêche
- 20 Pêche en aval des ouvrages
- 22 Réserves annuelles
- 24 Réserves spécifiques
- 26 Pêche de l'anguille
- 29 Civisme du pêcheur
- 30 Pêche de la carpe de nuit
- 31 Il est interdit de pêcher avec...
- 32 Ce qu'il faut savoir !
- 33 Pêche des écrevisses

Les parcours de pêche

- 36 La Loire et le Thouet
- 38 L'Authion et le Lathan
- 40 La Sarthe et le Loir
- 42 L'Aubance, le Layon et l'Hyrôme
- 44 La Mayenne, l'Oudon et la Maine
- 46 La Sèvre Nantaise, la Moine et l'Èvre
- 48 La carte interactive
- 49 Les plans d'eau
- 52 Les pontons partagés
- 54 Les cales de mise à l'eau
- 56 Parcours carpe de nuit
- 57 Silure à la recherche, du poisson record
- 58 L'aspe, une pêche d'adrénaline !
- 59 Le feeder, à la recherche de beaux poissons
- 60 Pêche des écrevisses
- 61 Street-fishing, la pêche en ville !
- 62 Pêche au coup en famille
- 63 Pêche en float tube

La Fédération et ses AAPPMA

- 64 La Fédération
- 65 La Maison Pêche Nature
- 66 Les animations pêche
- 67 Les animations nature
- 68 Les Ateliers Pêche Nature (APN)
- 70 Junior Fishing Tour Coup et Leurres
- 71 Challenge Anjou Carnassiers
- 72 Travaux de restauration sur le Pont Rame
- 73 Suivis thermiques sur l'Èvre
- 74 La Maille d'Anjou
- 76 Hébergements pêche
- 78 Nouveaux parcours de pêche labellisés
- 81 Partenariat avec des guides de pêche
- 82 Police de la Pêche
- 84 Pêcheurs, sentinelles des cours d'eau

Que me faut-il pour pêcher ?

Il me suffit d'acheter ma carte de pêche et d'avoir l'autorisation de celui qui détient le droit de pêche.

En Maine-et-Loire, la carte de pêche donne le droit de pêcher sur tous les cours d'eau et plans d'eau gérés par une association de pêche (AAPPMA).

MA CARTE DE PÊCHE
EST PERSONNELLE
ET INCESSIBLE.

Le port de la carte sur soi est obligatoire lors de l'action de pêche. Elle est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre (excepté les cartes "hebdomadaire" et "journalière").

Enfin, le timbre (C.P.M.A. + redevance) n'est dû qu'une seule fois pour toute la France.



AVEC MA CARTE,
J'ADHÈRE À
UNE ASSOCIATION.

Votre carte de pêche fait de vous un membre actif d'une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA). Apportez-lui votre soutien en participant à son Assemblée Générale, à ses actions d'entretien de rivière ou à son Atelier Pêche Nature !

Cartes de pêche

Cartes annuelles

Carte « Personne majeure » 84 €

En première catégorie : 1 ligne montée sur canne munie de 2 hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus, y compris au lancer, aux leurres, à la mouche artificielle, au vif, à tout ou partie de poisson mort, 6 balances à écrevisses, 1 carafe à vairons (2L maximum).

En seconde catégorie : 4 lignes montées sur cannes (avec ou sans moulinet) munies de 2 hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus, aux leurres, à la mouche artificielle, au vif, à tout ou partie de poisson mort, 6 balances à écrevisses, 1 carafe à vairons (2L maximum).

Donne également le droit de pêcher à une ligne, y compris au lancer, sur tous les cours d'eau et plans d'eau du domaine public de France.

• **Carte automne** : le tarif de la carte « Personne Majeure » passera à 42 € à partir du 1^{er} septembre 2025. Elle offrira la possibilité de pêcher jusqu'au 31 décembre 2025.

Carte « Interfédérale » 112 €

- Même droit que la carte « Personne Majeure »
- Valable dans tous les départements de l'E.H.G.O., du C.H.I et de l'U.R.N.E.

Carte « Découverte femme » 41 €

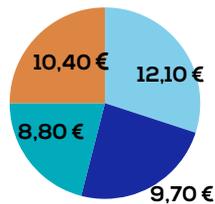
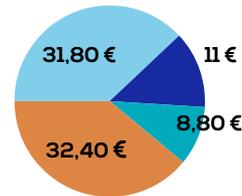
En première ou deuxième catégorie : pêche à une ligne montée sur canne munie de 2 hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus, y compris au lancer, aux leurres, à la mouche artificielle, au vif, à tout ou partie de poisson mort, 6 balances, 1 carafe à vairons (2L maximum). **Réciprocité valable dans tous les départements de l'E.H.G.O., du C.H.I. et de l'U.R.N.E.**

Mensualisez le paiement de votre carte de pêche

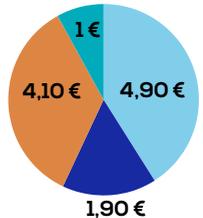
Deux solutions s'offrent à vous pour faciliter le paiement de votre carte de pêche :

- avec Oney, réglez votre carte pêche en plusieurs mensualités. Toutes les informations sur ce moyen de paiement sont consultables sur www.cartedepeche.fr (rubrique « Infos pratiques »)
- payez votre carte de pêche avec des chèques vacances. Rendez-vous sur la rubrique « Infos pratiques » sur www.cartedepeche.fr. Les différentes étapes à suivre vous sont expliquées.

RÉPARTITION DES COTISATIONS



RÉPARTITION DES COTISATIONS



TOURISME

Que faire en cas de perte de votre carte de pêche ?

Si vous avez pris votre carte de pêche depuis votre domicile, Réimprimez-la en vous reconnectant sur votre compte personnel sur www.cartedepeche.fr.

Si vous avez acheté votre carte chez un dépositaire, il vous suffit de vous rendre de nouveau chez lui et de lui demander de la réimprimer. La fin de validité de la nouvelle carte reste fixée au 31 décembre de l'année en cours !

En cas de question, n'hésitez pas à prendre contact avec la Fédération de pêche (02 41 87 57 09).

Carte « Personne mineure » 26 €

(moins de 18 ans, né à partir du 01/01/2007)

Mêmes droits que la carte « Personne Majeure », y compris dans tous les départements de l'E.H.G.O., du C.H.I. et de l'U.R.N.E. Un jeune ayant 18 ans au cours de l'année peut pêcher avec cette carte toute l'année civile.

Carte « Découverte » 7 €

(moins de 12 ans, enfant né à partir du 01/01/2013)

Pêche à une seule ligne en première ou deuxième catégorie y compris au lancer, 6 balances à vairons (2L maximum). Un jeune ayant 12 ans au cours de l'année peut pêcher avec cette carte toute l'année civile.

Réciprocité valable dans les départements de l'E.H.G.O., du C.H.I. et de l'U.R.N.E.

Carte « Hebdomadaire » 36 €

Validité : 7 jours consécutifs. Donne les mêmes droits que la carte « Majeure » et est réciprocaire dans tous les départements de l'E.H.G.O., du C.H.I. et de l'U.R.N.E. Pour tout titulaire d'une carte de pêche hors de l'E.H.G.O., du C.H.I. et de l'U.R.N.E. : demander une carte à la Fédération de Pêche de Maine-et-Loire.

Carte « Journalière » 11,90 €

En première catégorie : 1 seule ligne munie de 2 hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus, y compris au lancer, aux leurres, à la mouche artificielle, au vif, tout ou partie de poisson mort, 6 balances à écrevisses, 1 carafe à vairons (2L maximum).

En seconde catégorie : 4 lignes montées sur cannes (avec ou sans moulinet) munies de 2 hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus, y compris au lancer, aux leurres, à la mouche artificielle, au vif, tout ou partie de poisson mort, 6 balances à écrevisses, 1 carafe à vairons (2L maximum).

Réciprocité départementale uniquement.

Attention à bien indiquer la ou les date(s) de vos journées de pêche lors de l'achat d'une carte « hebdomadaire » ou « journalière ». Les dates seront indiquées sur votre carte de pêche et vous assureront de pratiquer votre loisir dans la légalité.

Pour les personnes intéressées par la pêche aux engins, reportez-vous aux pages 74-75 sur la Maille d'Anjou.

Prendre une carte de pêche, un acte miliant !

Prendre sa carte, c'est :

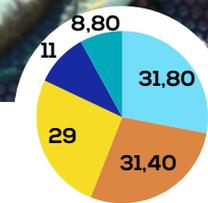
- Devenir adhérent d'une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique .
- Aller à la pêche.
- Pouvoir prélever des poissons dans le respect de la réglementation et de manière raisonnée.
- Contribuer au fonctionnement du réseau des structures associatives de la pêche de loisir.
- Aider à la surveillance du domaine piscicole et au contrôle de l'exercice de la pêche.
- Participer à la sensibilisation des jeunes et au respect de l'environnement.
- Soutenir les travaux de restauration des milieux aquatiques.
- Financer les repeuplements piscicoles.

Pour **2,15 €**
par semaine

**avec une carte
interfédérale à 112 €.*

Comment est réparti l'argent de votre carte de pêche ?

LA CARTE INTERFÉDÉRALE VAUT 112 € DANS LE DÉPARTEMENT EN 2025.
CERTAINS D'ENTRE VOUS SE DEMANDENT RÉGULIÈREMENT
À QUOI SERT L'ARGENT DES PÊCHEURS.



■ En premier lieu, une cotisation de **11 €** revient à l'**AAPPMA** que vous avez choisie lorsque vous achetez votre carte. Elle lui permet de mener des actions d'empoissonnement, de créer ou entretenir des parcours de pêche ou de soutenir un Atelier Pêche Nature. Vous êtes libre d'adhérer à l'AAPPMA de votre choix lors de l'achat de votre carte de pêche.

■ **La Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique** reçoit **31,80 €**. Cette somme sert au financement de travaux de restauration ou de développement du loisir pêche (cale de mise à l'eau, ponton sécurisé, parcours de pêche, etc.). Elle finance la location des baux de pêche sur le domaine public (50 000 euros par an) ou de certains plans d'eau. Elle sert également au fonctionnement et à l'entretien du siège de la Fédération et de sa Maison Pêche Nature. Cet argent permet de financer les emplois des salariés, de l'achat et de l'entretien des véhicules, des assurances ou encore le fonctionnement de la pisciculture de la Fédération ou des empoissonnements.

■ **La Fédération Nationale de Pêche en France (FNPF)**, récupère **31,40 €**. organisme en charge de la gestion de la pêche en France. Ils sont en grande partie consacrés à l'aide des emplois dans les fédérations départementales, à subventionner les actions de réhabilitation du milieu ou de développement du loisir pêche et faire la promotion de la pêche.

■ **8,80 €** reviennent dans les caisses des **Agences de l'Eau**. Elles ont pour missions de gérer et partager la ressource, réduire les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, leur fonctionnement naturel et la biodiversité.

■ **29 €** reviennent à l'**Entente Halieutique du Grand-Ouest (EHGO)** et servent pour la promotion et le développement de la réciprocité entre les fédérations départementales et favoriser le tourisme pêche. Par exemple, l'EHGO peut aider à l'achat de plans d'eau ou de parcours de pêche. Le principe : aider financièrement les fédérations à effectifs faibles et à réseau hydrographique riche en leur permettant d'améliorer la mise en valeur de leur domaine piscicole.

Tenez-vous informer des actions de votre Fédération et des AAPPMA de Maine-et-Loire
Pour en savoir plus sur les actions menées par le monde associatif de la pêche en Maine-et-Loire,
rendez-vous sur nos pages [Facebook/Instagram/YouTube](#) ou sur www.fedepeche49.fr

Entente Halieutique du Grand-Ouest (E.H.G.O.)

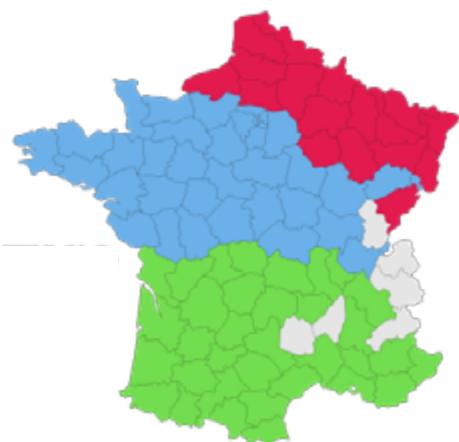


Comment obtenir sa carte de pêche ?



Deux possibilités s'offrent à vous pour l'obtenir :

- En se rendant chez un des **dépositaires du département** qui sont équipés pour fournir la carte de pêche (voir liste des dépositaires - pages à suivre). Il vous demandera les informations nécessaires pour établir votre carte, vous l'imprimera et vous fournira également un exemplaire du plan réglementation pêche de l'année en cours.
- En allant directement sur le site **www.cartedepeche.fr** depuis votre domicile en suivant la procédure (voir ci-dessous). Vous avez l'avantage de pouvoir prendre votre carte de pêche à n'importe quel moment de la semaine, même le dimanche. Une envie d'aller à la pêche à la dernière minute : c'est la solution idéale pour prendre votre carte et ainsi pratiquer sa passion en respectant la réglementation.



Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO)
02 37 52 06 20

Club Halieutique Interdépartemental (CHI)
04 68 50 80 12

Union Réciproitaire du Nord-Est (URNE)
03 25 32 51 10



En Maine-et-Loire, les associations de pêche du département ont mis en commun leurs parcours de pêche : c'est la réciprocité départementale. Un pêcheur adhérent à une A.A.P.P.M.A. du département ou à l'A.D.A.P.A.E.F. peut donc accéder à tous les parcours de pêche gérés par les A.A.P.P.M.A. du département. Cette facilité donne à votre carte de pêche une validité départementale.

En prenant la carte interfédérale ou en s'acquittant de la vignette E.H.G.O. (40 €) dans le département où il a pris sa carte, un pêcheur peut pratiquer son loisir sur tous les lots de pêche gérés par les A.A.P.P.M.A. réciproitaires des départements adhérent à l'E.H.G.O., au C.H.I ou l'U.R.N.E. Pour vous assurer que vous pêchez en toute légalité, nous vous conseillons de contacter la fédération départementale de pêche concernée. Elle pourra vous renseigner et vous donner des conseils sur les parcours.

Les cartes "personne mineure, découverte femme, découverte - 12 ans et hebdomadaire" permettent de pêcher dans les départements de l'E.H.G.O., du C.H.I. ou de l'U.R.N.E. sans acquitter de vignette E.H.G.O.

Attention ! Économisez en achetant la carte : Si vous prenez séparément (en deux fois) votre carte "Personne majeure" puis le timbre EHGO, vous paierez 124 € (84 € + 40 €). Renseignez-vous lorsque vous êtes dans un autre département, la réglementation peut varier et certains parcours ne sont pas inclus dans la réciprocité.



Procédure

Rendez-vous sur le site Internet www.cartedepeche.fr

- Créer votre compte en cliquant sur le bouton « S'identifier » situé en haut à droite. Suivez ensuite la procédure en remplissant les différents champs demandés.
- Directement à partir de la page d'accueil du site, cliquez sur la carte de votre choix en dessous de « Choisir sa carte de pêche », ou bien cliquez sur l'onglet « Cartes de pêche », puis « Trouver la carte de pêche idéale » en saisissant les informations demandées.
- Une liste d'AAPPMA s'affiche par rapport à votre lieu d'habitation.
- Valider ensuite la carte de pêche désirée, dans l'association de votre choix, en indiquant la quantité souhaitée et cliquer sur « Valider ».
- « Sélectionner le pêcheur », sélectionner le moyen de retrait de la carte « Livraison à domicile » ou « Impression personnelle », puis cocher « J'accepte les conditions générales d'adhésion » et cliquer sur « Valider et payer ».
- Choisir votre paiement et rentrer vos coordonnées bancaires.
- Télécharger et imprimer votre carte de pêche.

Où acheter sa carte ?

AAPPMA	DÉPOSITAIRE	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE
ABLETTE ANGEVINE	DECATHLON BEAUCOUZE	Av Prosper Guilhem - Centre d'activités de l'Hoirie	49070	BEAUCOUZE
	RURAL GARDEN	Avenue Milardière	49480	SAINT SYLVAIN D'ANJOU
	SUPER U BECON	3 route de Saint Clément	49370	BECON LES GRANTS
	TENTATION FLEURISTE	15 place de la République	49460	MONTREUIL-JUIGNÉ
	POURQUOI PAS	Centre commercial des Varennes - 4 rue Henri Matisse	49125	BRIOLLAY
	PACIFIC PECHE BEAUCOUZE	16 avenue du Pin	49070	BEAUCOUZE
	PECHANA	34 route de Cholet	49610	MURS-ERIGNE
BON ACCUEIL LE BISTROT	49 rue Charles de Gaulle	49770	LONGUENNE EN ANJOU	
ABLETTE LONGERONNAISE	LE LONGE-BAR	29 rue du Commerce	49710	LE LONGERON
ABLETTE MONTJEANNAISE	GAMM VERT LA POMMERAYE	Route de Bourgneuf en Mauges	49620	LA POMMERAYE
	PERRAULT NICOLAS	4 rue du Pont	49123	INGRANDES / LOIRE
	SOCIETE PUBLIQUE LOCALE MAUGES TOURISME	4 place de la Févrière	49410	ST FLORENT LE VIEIL
	LA GABARE	4 place du Général De Gaulle	49570	MONTJEAN / LOIRE
ABLETTE MORANNAISE-BRISSARTHOISE	AAPPMA (chez Mr Thierry NIARD)	8 square Matthieu Cointerel	49640	MORANNES / SARTHE
	LA FERME AQUACOLE	La Millasserie	49640	MORANNES / SARTHE
	BOUCHERIE MIRE	4 place Jean Bourre	49330	MIRE
	PROXI	21 bis rue Jean de Blois	49640	DAUMERAY
	CAMPING MOREDNA	Rue du Pont	49640	MORANNES / SARTHE
	LE MORANNAIS	43 Grande Rue	49640	MORANNES / SARTHE
	ADAPAEF	ALBERTIER WILLIAM	30 avenue du stade	49170
AMIS DE LA LOIRE	MEUNIER JACQUES	9 quai des Mariniers	49350	LE THOUREL
	LA GABARE	7 levée Jeanne de Laval	49250	SAINT MATHURIN / LOIRE
AMIS DE LA ROMPURE	JARDINERIE BRICO MARCHÉ	Rue Paul Langevin - Le Boulerot - ZA Actival	49250	BEAUFORT EN VALLEE
AUX PÊCHEURS D'ANGERS LOIR	GAMM VERT ST LAURENT DES AUTELS	Route du Fûillet	49270	ST LAURENT DES AUTELS
	AUCHAN ANGERS AVRILLE	La Croix Cadeau	49243	AVRILLE
	BAR DES AMIS	1 rue Jean Baudeau	49140	VILLEVEQUE
	L'ESCALE	1 bis rue des Saulaies	49080	BOUCHEMAINE
	SNC GAUTHIER	1 rue du Bourg	49070	BEAUCOUZE
	SUPER U CŒUR DE VILLE	9 rue Verdun	49124	ST BARTHELEMY D'ANJOU
	PACIFIC PECHE BEAUCOUZE	16 avenue du Pin	49070	BEAUCOUZE
	POURQUOI PAS	Centre commercial des Varennes - 4 rue Henri Matisse	49125	BRIOLLAY
	PECHANA	34 route de Cholet	49610	MURS ERIGNE
	SUPER U CORZE	L'Aurore	49140	CORZE
	RELAIS DE SARRIGNE	2 rue des Glycines	49800	SARRIGNE
	SUPER U LES JUSTICES	6 square Louis Jouwet	49000	ANGERS
	SUPER U ST SYLVAIN	La Maison Blanche	49480	ST SYLVAIN D'ANJOU
	TABAC PRESSE LA GAZELLE	51 rue Jean Jaurès	49124	ST BARTHELEMY D'ANJOU
	CAFE DE LA MAIRIE	Place de la Mairie	49140	SOUCELLES
	RELAIS DES FLEURS	10 l'Aurore	49140	CORZE

AAPPMA	DÉPOSITAIRE	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE
AUX PÊCHEURS D'ANGERS LOIR (suite)	AAPPMA	15 chemin de l'Enclose	49140	RIVES DU LOIR EN ANJOU
	GRIFFNAUTIC	12 rue des Frères Gasnier	49080	BOUCHEMAINE
	TABAC PRESSE LE WEEK-END	20 place Bichon	49100	ANGERS
BOERS DE L'EVRE	APPATS RETHORE	Lieu-dit Bordage	49122	LE MAY SUR EVRE
	BOUCHET SNC AU TIBUS	55 rue du Général de Gaulle	49340	TREMENTINES
BOERS DURTAISOIS	CAMPING DES PORTES DE L'ANJOU	9 rue du Camping	49430	DURTAL
	LC MECA	18 route du Gemeteil	49490	NOYANT VILLAGE
	SUPER U DURTAL	13 rue Frères Lumières	49430	DURTAL
BREME CHALONNAISE	GAMM VERT CHALONNES	Route de Saint Laurent de la Plaine	49290	CHALONNES SUR LOIRE
	OFFICE TOURISME DESTINATION ANJOU VIGNOBLES ET VILLAGES	Place de l'Hôtel de Ville	49290	CHALONNES SUR LOIRE
	CAFE DES HALLES	18 place des Halles	49292	CHALONNES SUR LOIRE
BROCHETS DE LA SARTHE	VIVECO	19 rue du 11 novembre	49125	CHEFFES SUR SARTHE
	GAMM VERT CHATEAUNEUF	Route Chateau Gontier	49330	CHATEAUNEUF SUR SARTHE
	GAMM VERT SYNERGIES TIERCE	1 rue Chapelle	49125	TIERCE
	SUPER U CHATEAUNEUF	Ma Campagne	49330	CHATEAUNEUF SUR SARTHE
	SNC BONNE SAISON Tabac presse	14 rue Nationale	49330	CHATEAUNEUF SUR SARTHE
	U EXPRESS	L'Arche dorée - Route d'Angers	49330	CHAMPIGNE
CACHALOTS DE L'HYROME	A TOUT HEURE SPAR	14 rue Saint Vincent	49750	BEAULIEU SUR LAYON
	CAFE	11 place du Centre	49290	CHAUDFONDS SUR LAYON
	CAFE DU COMMERCE CHEMILLE	1 place du Château	49120	CHEMILLE MELAY
	CAFE FAYE	34 rue Albert Lebrun	49380	FAYE D'ANJOU
	CAFE ST PIERRE	78 rue Nationale	49120	CHEMILLE
	LE CHAMPENNAIS	27 rue Rabelais	49380	CHAMP SUR LAYON
	LE RELAIS DU LAYON	9 place Saint Pierre	49670	VALANJOU
	LE ST JAMES	5 place de la Mairie	49380	THOUARCE
	MAG PRESSE LECLERC	Galerie marchande Leclerc	49120	CHEMILLE
	SUPER U CHEMILLE	Centre commercial	49120	CHEMILLE
CARPE VIHIERSOISE	BAR DU PÊCHEUR	18 place du Minage	49310	VIHIERS
	LOE-MAE	22 rue Principale	49310	LA SALLE DE VIHIERIS
	BAR DU CENTRE	7 place Charles de Gaulle	49310	VIHIERS
	OFFICE DE TOURISME	14 rue Monnaie	49310	VIHIERS
CHEVALIERS DE LA MOINE	ETS POHU	6 avenue des Pays Bas	49230	ST GERMAIN / MOINE
	TABAC PRESSE MONTFAUCON	12 place de la Motte	49230	MONTFAUCON / MOINE
CROCODILES DE LA MOINE	EURO PECHE'ASSE	8 avenue de la Tessoualle	49300	CHOLET
ENTENTE DES PÊCHEURS SEVREMOINE	VOTRE MARCHÉ	1 rue du Fief d'Ares	49230	SAINT CRESPIN / MOINE
	GUIZ-BAR	13 rue du centre	49450	ROUSSAY
	GAMM VERT ST ANDRE	13 rue Simone Veil	49450	SAINT ANDRE DE LA MARCHÉ

AAPPMA	DÉPOSITAIRE	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE
FERVENTS DE LA GAULE	BAR ST CLEMENT	1 rue du Port Poisson	49350	ST CLEMENT DES LEVEES
	GAMM VERT BEAUFORT	1 route de la Ménitrié	49250	BEAUFORT EN ANJOU
	POINT VERT AGRILLOIRE	ZI Les Prés Bloudeaux	49350	LES ROSIERS / LOIRE
	TABAC PRESSE ST MARTIN	24 rue Dupetit Thouars	49160	ST MARTIN DE LA PLACE
GARDONS DE LA JAILLE	BAR LES DIMES	3 rue de Piliors	49220	CHAMPTEUSSE / BACONNE
	VIVECO	4 bis rue des Deux Haies	49500	ST MARTIN DU BOIS
	LE PETIT CAFE	Rue Principale - Le Bourg	49220	CHENILLE CHANGE
GARDONS DE L'OUDON	LE PETIT BAR	8 Grande Rue	49500	NOISEAU
	MAISON DE LA PRESSE CANDE	23 rue Carnot	49440	CANDE
	PELE AGRIC-CONSEIL CANDE	4 rue André Bru	49440	CANDE
	SUPER U LE LION D'ANGERS	Rue du Lyonnais - ZAC de la Grée	49220	GREZ NEUVILLE
	TABAC LE LION ANGERS	11 rue du Général Leclerc	49220	LE LION D'ANGERS
GARDONS DE SAINT GEORGES	GAMM VERT SEGRE	Route de Cholet	49500	SEGRE
	EPICERIE LAURETTE	413 rue des commerçants	49700	ST GEORGES / LAYON
GAULE BELLOPRATAINE	ARMURERIE PECHE ONILLON	4 rue du Commerce	49700	DOUE LA FONTAINE
	BAR L'ESCALE	Place de l'Eglise	49600	LA CHAPELLE DU GENET
	SARL MFB FLEURS	Zone Dyma Ouest	49600	BEAUPREAU
	BRICO CASH	Zone Anjou Actiparc	49600	BEAUPREAU
	CORDONNERIE LIRONDIERE	Centre commercial Super U - Rue Pepinière	49600	BEAUPREAU
GAULE NUILLAISE	GAMM VERT BEAUPREAU	Zone Loire et Evre	49600	BEAUPREAU
	LE CHIQUITO	4 place Verdun	49700	DOUE LA FONTAINE
	LE VARIETE	13 rue de la Collégiale	49260	LE PUY NOTRE DAME
	BAR TABAC	8 place d'Armes	49560	NUËIL SUR LAYON
GAULE TESSOUALLAISE	POINT VERT DOUE	20 rue du Portail	49700	DOUE LA FONTAINE
	BUREAU DE TABAC	30 avenue Georges Clemenceau	49280	LA TESSOUALLE
GAULES DU LATHAN	LA TABLE DU PUY	55 rue Nationale	49300	LE PUY ST BONNET
	CAFE DU CENTRE	Le Bourg	49390	VERNOIL
	SUPER U BAUGE	Avenue d'Angers	49150	BAUGE
	INTERMARCHÉ	1 bd Paul Derre	49490	NOYANT
	SUPER U MAZE	Les Hautes Chaintres	49630	MAZE
	TABAC PRESSE ALIMENTATION	Le Vieux Bourg- 1 rue Rigauveau	49160	LONGUE
GAULES DU LOIR	VIVECO	2 rue Touraine	49390	MOULHERNE
	AUBERGE DU PLAT D'ETAÏN	3 rue Nationale	49140	LA CHAPELLE ST LAUD
MARTINS PECHEURS MONTREULLAIS	CAFE TABAC LE BRAZZA	24 rue Georges Clemenceau	49150	BAUGE
	ARMURERIE PECHE ONILLON	4 rue du Commerce	49700	DOUE LA FONTAINE
	LA BARBACANE	76 place Ormeaux	49260	MONTREUIL BELLAY
	LA MAISON DE LA PRESSE	492 rue Nationale	49260	MONTREUIL BELLAY

AAPPMA	DÉPOSITAIRE	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE
MARTINS PECHEURS MONTREVAULT	CAFE LE DO-RE-MI	1 rue de l'Evre	49110	SAINT REMY EN MAUGES
	LE CHENE FLEURI	1001 lieu-dit Le Chêne	49110	SAINT REMY EN MAUGES
	PELE AGRIC CONSEIL	ZA La Paganne	49110	SAINT PIERRE MONTLMART
PECHEURS DES ETANGS POUANCEENS	BM MATERIAUX	ZA route de Craon -- 4 rue des compagnons	49420	POUANCE
	L'ANGE VIN	9 rue d'Anjou	49420	CHAZE HENRY
	GRAND CAFE DU COMMERCE	1 rue de la Porte Angevine	49420	POUANCE
PÊCHEURS DU LOIR	L'EMPREINTE	4 rue du Commerce	49410	CORZE
	SUPER U CORZE	L'Aurore	49140	CORZE
PERCHE MAULEVRAISE	LE BRAZZA	9 rue du Commerce	49360	MAULEVRIER
	PROXI SOMLOIRE	8 place du Souvenir	49360	SOMLOIRE
PERCHE TRELAZEEENNE	BAR HOTEL L'ESCALE	15 Grande Rue	49800	BRAIN SUR L'AUTHON
	CHUDEAU BEATRICE	39 Grande Rue	49610	JUIGNE SUR LOIRE
	DECATHLON	ZAC du Moulin Marcille	49130	LES PONTS DE CE
	GAMM VERT	27 avenue du Moulin	49130	LES PONTS DE CE
	PECHANA	34 route de Cholet	49610	MURS ERIGNE
	SNC VALOME	23 place Georges Clemenceau	49320	BRISSAC QUINCE
	OFFICE TOURISME DESTINATION ANJOU VIGNOBLE ET VILLAGES	Place de l'Hôtel de Ville	49290	CHALONNES S/ LOIRE
	LE VIRGINIA	113 rue des Ponts de Cé	49000	ANGERS
	TABAC PRESSE ANDARD	32 Grande Rue	49800	ANDARD
	TABAC ET VAP	24 rue Louis Moron	49320	BRISSAC-QUINCE
ROSEAU SAUMUROIS	TABAC PRESSE LA CHESNAIE	Centre Commercial la Chesnaie	49130	LES PONTS DE CE
	TABAC PRESSE ST MELAINE	28 rue Armand Brousse	49610	SAINTE MELAINE SUR AUBANCE
	LE CELTIQUE	74 Jean Ackerman	49400	SAINTE HILAIRE SAINT FLORENT
	DECATHLON	8 rue des Marechaux	49400	SAUMUR
	HD PÊCHE	1 bis Boulevard Louis Renault	49400	SAUMUR
	LE BERYL CAFE	150 rue Albert Pottier	49650	ALLONNES
	TABAC JOURNAUX	3 rue Vauzelles	49650	BRAIN SUR ALLONNES
SAUVEGARDE DE LA MOINE	TABAC PRESSE LE ST CYRIEN	33 rue Sous l'Ormeau	49260	ST CYR EN BOURG
	DECATHLON CHOLET	L'autre Faubourg - Rue Sorel Tracy	49300	CHOLET
SCION FLORENTAIS	CAFE DE LA PRAIRIE	21 avenue de Nantes	49280	LA SEGUINIÈRE
	AU CAFE DES DELICES	19 rue des Mauges	49410	MESNIL EN VALLEE
	SOCIETE PUBLIQUE LOCALE MAUGES TOURISME	4 place de la Févrierère	49410	ST FLORENT LE VIEL
VANDOISES DE L'EVRE	Société APCF	9 Centre Commercial de la Févrierère	49410	ST FLORENT LE VIEL
	CROCODILES TABAC PRESSE	5 espace Robert Humeau	49510	LA JUBEAUDIERE
FÉDÉRATION DE PÊCHE	TOUTES LES AAPPMA	1280 rue de la Gachetière - Montayer	49320	BRISSAC-QUINCE

Dates d'ouverture 2025

COURS D'EAU DE PREMIÈRE CATÉGORIE												
	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
OUVERTURE GÉNÉRALE	Du 8 mars au 21 septembre											
Saumon franc ou de montée, truite de mer	PÊCHE INTERDITE (plan migrateur)											
Saumon bécard et de descente	PÊCHE INTERDITE (plan migrateur)											
Truite fario, omble chevalier, saumon de fontaine, cristivomer	Du 8 mars au 21 septembre											
Truite arc-en-ciel*	Du 8 mars au 21 septembre											
Ombre commun	Du 17 mai au 21 septembre											
Anguille jaune**	Du 1 ^{er} avril au 31 août											
Anguille argentée	PÊCHE INTERDITE											
Brochet*** et sandre	Du 8 mars au 21 septembre											
Écrevisses (autres que américaines ou Louisiane)	PÊCHE INTERDITE											
Grenouilles vertes	Du 1 ^{er} juil. au 31 août											
Grenouilles rousses	PÊCHE INTERDITE											

COURS D'EAU DE SECONDE CATÉGORIE												
	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
OUVERTURE GÉNÉRALE	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre											
Saumon franc ou de montée, truite de mer	PÊCHE INTERDITE (plan migrateur)											
Saumon bécard et de descente	PÊCHE INTERDITE (plan migrateur)											
Truite fario, omble chevalier, saumon de fontaine, cristivomer	Du 8 mars au 21 septembre											
Truite arc-en-ciel	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre											
Ombre commun	Du 17 mai au 31 décembre											
Anguille jaune	Du 1 ^{er} avril au 31 août											
Anguille argentée	PÊCHE INTERDITE											
Brochet	Du 1 ^{er} au 26 janvier											
Sandre	Du 26 avril au 31 décembre											
Écrevisses (autres que américaines ou Louisiane)	PÊCHE INTERDITE											
Grenouilles vertes	Du 1 ^{er} juillet au 31 août											
Grenouilles rousses	PÊCHE INTERDITE											

* ATTENTION : la pêche de la truite arc-en-ciel sur la Loire (cours d'eau classé saumon et truite de mer) n'est ouverte que du 8 mars au 21 septembre.
 ** Les dates peuvent changer sous réserve de modification d'un arrêté ministériel.

*** En première catégorie, tout brochet capturé du samedi 8 mars au vendredi 25 avril inclus, doit être immédiatement remis à l'eau.

Pendant la période de fermeture du brochet, tout mode de pêche susceptible de le capturer, est interdit. Seulement les pêches au ver posé et à la mouche (sèche, nymphe ou noyée uniquement) sont autorisées.

Tailles de captures et quotas

Amis pêcheurs ! Certaines espèces ont une taille légale de capture, respectez-là. Apportez le plus grand soin lors de leur remise à l'eau. De préférence, coupez le fil pour ne pas abîmer le poisson ayant engagé profondément.



Brochet : 60 cm



Sandre : 50 cm
(en 2^{de} catégorie seulement)



Black-bass : 40 cm
(en 2^{de} catégorie seulement)



Ombre : 30 cm



Truite (fario et arc-en-ciel) : 23 cm
(limité à 6 truites par jour, autres que truite de mer)



Lamproie
Fluviatile : 20 cm
Marine : 40 cm



Mulet : 20 cm



Alose : 30 cm

La mesure des poissons s'effectue du bout de la tête jusqu'à l'extrémité de la queue. Veuillez vous munir d'un mètre pour être certain que votre poisson atteint bien la taille légale de capture.

QUOTAS CARNASSIERS EN MAINE-ET-LOIRE, C'EST 2 CARNASSIERS DONT 1 BROCHET !

Un décret paru au Journal Officiel du 9 avril 2016 fixe le nombre de captures autorisées de sandres, brochets et black-bass, par pêcheur et par jour.

Afin de préserver encore plus les populations de poissons carnassiers (brochet, sandre et black-bass), la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a souhaité, en accord avec les services de l'État, réduire le quota carnassiers par rapport à celui fixé au niveau nationale (3 carnassiers dont 2 brochets par jour et par pêcheur).

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le quota carnassiers (brochet, sandre et black-bass) dans le département est : 2 carnassiers dont 1 brochet maximum par jour et par pêcheur.

Exemples : « J'ai déjà conservé un brochet au cours de la journée et j'attrape un brochet plus gros. Je suis tenu de remettre à l'eau immédiatement le second brochet ».

« J'ai déjà conservé 1 brochet et 1 sandre. Je viens de capturer un nouveau sandre. Mon quota étant déjà atteint, je suis tenu de le remettre à l'eau ».

Horaires légaux de pêche

La pêche est autorisée depuis une demi-heure avant le lever du soleil jusqu'à une demi-heure après son coucher.

Pour définir les horaires de pêche, retirez une demi-heure avant le lever du soleil et ajoutez une demi-heure après son coucher. Ces horaires doivent tenir compte des décalages horaires d'été et d'hiver. Retrouvez les horaires légaux de pêche 2025 en consultant, la page 19 du guide, le plan réglementation ou sur www.fedpeche49.fr

Il existe néanmoins une dérogation pour la pêche de la carpe. Des parcours de pêche, autorisés par le Préfet, permettent de pêcher de nuit cette espèce.

Réserves annuelles

Réserves spécifiques

Il existe deux types de réserves de pêche : spécifiques ou annuelles.

Les réserves spécifiques interdisent tous modes de pêche sur certaines zones du 1^{er} mars au 31 mai inclus. Leur but est de protéger le sandre lors de sa reproduction.

Les réserves annuelles interdisent tous modes de pêche sur ces zones, toute l'année.

Un arrêté préfectoral est signé chaque année pour l'ensemble du département. Depuis quelques années, les réserves sont cartographiées au niveau des services de l'État.

Les réserves sont également matérialisées par des pancartes posées par les Associations Agréées. Elles doivent délimiter la partie amont et celle de l'aval de la réserve. Pensez donc à bien vous renseigner ou à observer autour de vous pour être sûr de ne pas pêcher sur une de ces zones.

N'hésitez pas à consulter le site de la Préfecture de Maine-et-Loire (www.maine-et-loire.gouv.fr) pour voir les réserves de pêche ou à regarder la carte interactive sur le site Internet de la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (www.fedpeche49.fr).

JANVIER			FEVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN		
Jour	Début	Fin	Jour	Début	Fin	Jour	Début	Fin	Jour	Début	Fin	Jour	Début	Fin	Jour	Début	Fin
M1	8:19	17:51	S1	7:58	18:33	J1	7:12	19:17	M1	7:10	21:01	J1	6:15	21:44	D1	5:38	22:21
J2	8:19	17:52	D2	7:56	18:35	D2	7:10	19:18	M2	7:08	21:03	V2	6:13	21:45	L2	5:38	22:22
V3	8:19	17:53	L3	7:55	18:36	L3	7:08	19:20	J3	7:06	21:04	S3	6:11	21:46	M3	5:37	22:23
S4	8:19	17:54	M4	7:54	18:38	M4	7:06	19:21	V4	7:04	21:06	D4	6:10	21:48	M4	5:37	22:24
D5	8:19	17:56	M5	7:52	18:40	M5	7:04	19:23	S5	7:02	21:07	L5	6:08	21:49	J5	5:36	22:24
L6	8:19	17:57	J6	7:51	18:41	J6	7:02	19:24	D6	7:00	21:09	M6	6:07	21:50	V6	5:36	22:25
M7	8:18	17:58	V7	7:49	18:43	V7	7:00	19:26	L7	6:58	21:10	M7	6:05	21:52	S7	5:35	22:26
M8	8:18	17:59	S8	7:48	18:44	S8	6:58	19:27	M8	6:56	21:11	J8	6:04	21:53	D8	5:35	22:27
J9	8:18	18:00	D9	7:46	18:46	D9	6:56	19:29	M9	6:54	21:13	V9	6:02	21:54	L9	5:35	22:27
V10	8:17	18:01	L10	7:45	18:47	L10	6:54	19:30	J10	6:52	21:14	S10	6:01	21:56	M10	5:35	22:28
S11	8:17	18:03	M11	7:43	18:49	M11	6:52	19:31	V11	6:50	21:16	D11	6:00	21:57	M11	5:34	22:29
D12	8:16	18:04	J12	7:42	18:51	J12	6:50	19:33	S12	6:49	21:17	L12	5:58	21:58	J12	5:34	22:29
L13	8:16	18:05	V13	7:40	18:52	V13	6:48	19:34	M13	6:47	21:18	M13	5:57	22:00	V13	5:34	22:30
M14	8:15	18:07	V14	7:38	18:54	V14	6:46	19:36	L14	6:45	21:20	M14	5:56	22:01	S14	5:34	22:30
M15	8:14	18:08	S15	7:37	18:55	S15	6:44	19:37	M15	6:43	21:21	J15	5:55	22:02	D15	5:34	22:31
J16	8:14	18:09	D16	7:35	18:57	D16	6:42	19:39	M16	6:41	21:23	V16	5:53	22:03	L16	5:34	22:31
V17	8:13	18:11	L17	7:33	18:58	L17	6:40	19:40	J17	6:39	21:24	S17	5:52	22:05	M17	5:34	22:31
S18	8:12	18:12	M18	7:32	19:00	M18	6:38	19:42	V18	6:37	21:25	D18	5:51	22:06	M18	5:34	22:32
D19	8:11	18:14	V19	7:30	19:01	V19	6:36	19:43	S19	6:35	21:27	L19	5:50	22:07	J19	5:34	22:32
L20	8:11	18:15	J20	7:28	19:03	J20	6:34	19:44	D20	6:34	21:28	M20	5:49	22:08	V20	5:34	22:32
M21	8:10	18:17	V21	7:26	19:05	V21	6:32	19:46	L21	6:32	21:30	M21	5:48	22:09	S21	5:34	22:32
M22	8:09	18:18	S22	7:25	19:06	S22	6:30	19:47	M22	6:30	21:31	J22	5:47	22:11	D22	5:35	22:33
J23	8:08	18:20	D23	7:23	19:08	D23	6:28	19:49	M23	6:28	21:32	V23	5:46	22:12	L23	5:35	22:33
V24	8:07	18:21	L24	7:21	19:09	L24	6:26	19:50	J24	6:26	21:34	S24	5:45	22:13	M24	5:35	22:33
S25	8:06	18:23	M25	7:19	19:11	M25	6:24	19:52	V25	6:25	21:35	D25	5:44	22:14	M25	5:36	22:33
D26	8:05	18:24	M26	7:17	19:12	M26	6:22	19:53	S26	6:23	21:37	L26	5:43	22:15	J26	5:36	22:33
L27	8:04	18:26	J27	7:15	19:14	J27	6:20	19:54	D27	6:21	21:38	M27	5:42	22:16	V27	5:36	22:33
M28	8:02	18:27	V28	7:14	19:15	V28	6:18	19:56	L28	6:20	21:39	M28	5:41	22:17	S28	5:37	22:33
M29	8:01	18:29				S29	6:16	19:57	M29	6:18	21:41	J29	5:40	22:18	D29	5:37	22:33
J30	8:00	18:30				D30	7:14	20:59	M30	6:16	21:42	V30	5:40	22:19	L30	5:38	22:32
V31	7:59	18:32				L31	7:12	21:00				S31	5:39	22:20			

JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DÉCEMBRE		
Jour	Début	Fin	Jour	Début	Fin	Jour	Début	Fin	Jour	Début	Fin	Jour	Début	Fin	Jour	Début	Fin
M1	5:39	22:32	V1	6:10	22:05	L1	6:51	21:12	M1	7:31	20:11	S1	7:16	18:14	J1	7:58	17:43
M2	5:39	22:32	S2	6:11	22:04	M2	6:52	21:10	J2	7:32	20:09	D2	7:17	18:13	M2	8:00	17:42
J3	5:40	22:32	D3	6:12	22:03	M3	6:53	21:08	V3	7:33	20:07	L3	7:19	18:11	M3	8:01	17:42
V4	5:41	22:31	L4	6:13	22:01	J4	6:54	21:06	S4	7:35	20:05	M4	7:20	18:10	J4	8:02	17:41
S5	5:41	22:31	M5	6:15	22:00	V5	6:56	21:04	D5	7:36	20:03	M5	7:22	18:08	V5	8:03	17:41
D6	5:42	22:30	M6	6:16	21:58	S6	6:57	21:02	L6	7:38	20:01	J6	7:23	18:07	D6	8:04	17:41
L7	5:43	22:30	J7	6:17	21:56	D7	6:58	21:00	M7	7:39	19:59	V7	7:25	18:05	S7	8:05	17:41
M8	5:44	22:29	V8	6:19	21:55	L8	7:00	20:58	M8	7:40	19:57	S8	7:26	18:04	L8	8:06	17:41
M9	5:44	22:29	S9	6:20	21:53	M9	7:01	20:56	J9	7:42	19:55	D9	7:28	18:03	M9	8:07	17:41
J10	5:45	22:28	D10	6:21	21:52	M10	7:02	20:54	V10	7:43	19:53	L10	7:29	18:01	M10	8:08	17:40
V11	5:46	22:28	L11	6:23	21:50	J11	7:04	20:52	S11	7:45	19:51	M11	7:31	18:00	J11	8:09	17:40
S12	5:47	22:27	M12	6:24	21:48	V12	7:05	20:50	D12	7:46	19:49	M12	7:32	17:59	V12	8:10	17:40
D13	5:48	22:26	M13	6:25	21:47	S13	7:06	20:47	L13	7:48	19:47	J13	7:34	17:58	S13	8:11	17:41
L14	5:49	22:25	J14	6:27	21:45	D14	7:08	20:45	M14	7:49	19:45	V14	7:35	17:57	L14	8:12	17:41
M15	5:50	22:25	V15	6:28	21:43	L15	7:09	20:43	M15	7:50	19:43	S15	7:36	17:55	L15	8:13	17:41
M16	5:51	22:24	S16	6:29	21:42	M16	7:10	20:41	J16	7:52	19:42	D16	7:38	17:54	M16	8:13	17:41
J17	5:52	22:23	D17	6:31	21:40	M17	7:12	20:39	V17	7:53	19:40	L17	7:39	17:53	M17	8:14	17:41
V18	5:53	22:22	L18	6:32	21:38	J18	7:13	20:37	S18	7:55	19:38	M18	7:41	17:52	J18	8:15	17:42
S19	5:54	22:21	M19	6:33	21:36	V19	7:14	20:35	D19	7:56	19:36	M19	7:42	17:51	V19	8:15	17:42
D20	5:55	22:20	M20	6:35	21:34	S20	7:16	20:33	L20	7:58	19:34	J20	7:44	17:50	S20	8:16	17:43
L21	5:56	22:19	J21	6:36	21:33	D21	7:17	20:31	M21	7:59	19:33	V21	7:45	17:49	D21	8:16	17:43
M22	5:58	22:18	V22	6:37	21:31	L22	7:18	20:29	M22	8:01	19:31	S22	7:47	17:49	L22	8:17	17:44
M23	5:59	22:17	S23	6:39	21:29	M23	7:20	20:27	J23	8:02	19:29	D23	7:48	17:48	M23	8:17	17:44
J24	6:00	22:16	D24	6:40	21:27	M24	7:21	20:25	V24	8:04	19:27	L24	7:49	17:47	M24	8:18	17:45
V25	6:01	22:14	L25	6:41	21:25	J25	7:23	20:23	S25	8:05	19:26	M25	7:51	17:46	J25	8:18	17:45
S26	6:02	22:13	M26	6:43	21:23	V26	7:24	20:21	D26	7:07	18:24	M26	7:52	17:45	V26	8:18	17:46
D27	6:03	22:12	M27	6:44	21:21	S27	7:25	20:19	L27	7:08	18:22	J27	7:53	17:45	S27	8:19	17:47
L28	6:05	22:11	J28	6:45	21:19	D28	7:27	20:17	M28	7:10	18:21	V28	7:55	17:44	D28	8:19	17:48
M29	6:06	22:09	V29	6:47	21:17	L29	7:28	20:15	M29	7:11	18:19	S29	7:56	17:44	L29	8:19	17:49
M30	6:07	22:08	S30	6:48	21:16	M30	7:29	20:13	J30	7:13	18:17	D30	7:57	17:43	M30	8:19	17:49
J31	6:08	22:07	D31	6:49	21:14				V31	7:14	18:16				M31	8:19	17:50

Pêche en aval des ouvrages



La pêche dans les 50 mètres en aval des ouvrages, est possible à l'aide d'une seule ligne. Attention à la mise en place de réserves de pêche sur certains secteurs. Consultez notre carte interactive sur www.fedepeche49.fr afin de localiser les réserves de pêche avant votre sortie pêche.

Sur le domaine Public Transféré (Mayenne, Maine, Sarthe, Oudon et Loir, la pêche depuis les ouvrages et dans les 50 mètres en aval, est interdite (réserves de pêche permanentes).

Dans les 200 mètres en aval de tout ouvrage, la pêche à l'aide d'engins est interdite (y compris les balances à écrevisses).

Exemple (à votre droite) avec une réserve de 50 mètres en aval d'un ouvrage. La limite aval de la réserve est situé 50 mètres par rapport au point le plus bas et est perpendiculaire à la rive.



PÊCHE DANS LES BRAS DE CONTOURNEMENT D'OUVRAGES



Dans le cadre de la continuité écologique, afin de faciliter le passage des poissons d'un bief à l'autre, des bras de contournements au niveau de certains ouvrages, ont été créés.

Ces bras sont bien en interdiction de pêche. Comme le prévoit l'article R436-70 du code de l'environnement, toute pêche est interdite :

- Dans les dispositifs assurant la circulation des poissons dans les ouvrages construits dans le lit des cours d'eau.
- Dans les pertuis, vannages et dans les passages d'eau à l'intérieur des bâtiments.



PISTEURS
CHASSE - TIR - NATURE

EURO PECH'ASSE

450 m² de magasin



Pêche

Coup - Carpe
Carnassier - Mer
Navigation - Réparation

Coutellerie

Chasse

Armes - Munitions
Accessoires
Réparation

8, avenue de la Tessoualle - 49300 CHOLET
Tél. 02 41 29 27 35

europêche@orange.fr - www.europechasse.fr

Réserves annuelles 2025

RIVIÈRES	LIEU-DITS	COMMUNES	DESCRIPTIONS	
Authion	La Prée	Saint Clément des Levées	Tout le plan d'eau	
	Barrage de Brain	Loire-Authion	Du barrage au pont	
	Pont Bourguignon	Les Ponts de Cé	Du pont Bourguignon à la passerelle	
Evre	Frayère de Raz-Gué	Montrevault sur Evre	Voir carte sur www.fedepeche49.fr	
	Frayère du Pré Le Plus Loin	Montrevault sur Evre	Voir carte sur www.fedepeche49.fr	
	Gévrise	Mauges sur Loire	Tout le plan d'eau	
Loire	Boire de Drain	Orée d'Anjou	La passerelle sur le ruisseau des Robinets jusqu'au bras mort.	
	Les Boireaux	Orée d'Anjou	Les Boireaux	
	Boire de Gennes	Gennes Val de Loire	Ensemble de la boire	
	Boire de Champtocé	De la face aval du pont de Ponet à la confluence avec la Loire (rive droite : angle du mur de la propriété Agoulon et rive gauche : extrémité de la pointe de terre séparant la Loire et la boire).		
	Boire de la Ciretterie	Rochefort sur Loire / Chalonnes sur Loire	Ensemble de la boire.	
Lathan	Les Mousseaux	Noyant-Villages	Les 250 mètres en amont du barrage des Mousseaux.	
	Etang communal	Mouliherne	La queue de l'étang	
	La Haute Prée	Longué-Jumelles	Tout le plan d'eau	
Layon	Passerelle du Layon	Chalonnes sur Loire	De la passerelle du Layon à l'embouchure du Layon dans le prolongement de la rive gauche de la Loire.	
Loir	Boire de Bronne	Corzé	Du lieu-dit Bronne au moulin de Corzé.	
	Boire des Corbières, Grande vidange	Rives du Loir en Anjou	Du Loir à la confluence de la grande et de la petite vidange.	
	Marais du Porame	Huillé-Lézigné	Tout le marais.	
	Barrage du Pont	Briollay / Rives du Loir en Anjou	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepeche49.fr .	
	Barrage de Villevêque	Rives du Loir en Anjou	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepeche49.fr .	
	Barrage de Corzé	Corzé / Rives du Loir en Anjou	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepeche49.fr .	
	Barrage de Matheflon	Seiches sur Le Loir / Montreuil sur Loir	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepeche49.fr .	
	Barrage de Montreuil sur Loir	Montreuil sur Loir / Seiches sur le Loir	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepeche49.fr .	
	Barrage de Vaux	Seiches sur le Loir / Montreuil sur Loir	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepeche49.fr .	
	Barrage de Prigne	Seiches sur le Loir / Baracé	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepeche49.fr .	
	Barrage d'Ignerelle	Huillé-Lézigné	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepeche49.fr .	
	Barrage de Chauffour	Huillé-Lézigné	En aval du barrage et de la passerelle. Voir carte sur www.fedepeche49.fr .	
	Barrage de Durtal	Durtal	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepeche49.fr .	
	Barrage de Gouis	Durtal	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepeche49.fr .	
	Maine	Etang Saint Nicolas	Angers-Avrillé	Les 1000 mètres amont de l'étang Saint Nicolas .
		Esplanade Saint Jacques	Angers	Les 30 mètres en amont de la bonde jusqu'à la partie busée.
		Seuil de Maine	Angers	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepeche49.fr .
Lac de Maine		Angers	30 mètres à gauche et 30 mètres à droite de la vanne (vanne comprise).	
Canal de la Baumette		Sainte Gemmes sur Loire	Voir carte sur www.fedepeche49.fr	
Mayenne	Boire du plateau fleuri (Epinard)	Cantenay-Epinard	Ensemble de la boire.	
	La Vieille Maine	Angers / Cantenay-Epinard	De la connexion avec la Mayenne à la connexion avec la Sarthe.	
	Barrage de Sautré	Montreuil-Juigné / Longuenée en Anjou / Feneu	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepeche49.fr .	
	Barrage de la Roussière	Longuenée en Anjou	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepeche49.fr .	
	Barrage de Montreuil sur Maine	Montreuil sur Maine	En aval du barrage. Définie par signalisation.	
	Barrage de la Roche	Chambellay	En aval du barrage. Définie par signalisation.	

RIVIÈRES	LIEU-DITS	COMMUNES	DESCRIPTIONS
Mayenne (suite)	Barrage de Chenillé-Changeé	Chenillé-Champeussé / La Jaille-Yvon	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepeche49.fr .
	Barrage de la Jaille Yvon	La Jaille-Yvon / Les Hauts d'Anjou	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepeche49.fr .
	Barrage de Montreuil-Juigné	Montreuil-Juigné / Cantenay-Epinard	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepeche49.fr .
	Boire de Varennes-Ragon	Le Lion d'Angers	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepeche49.fr .
	Barrage de Grez-Neuville	Grez-Neuville	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepeche49.fr .
Moine	La Margirondière	La Tessoualle	De l'étang à la route D157.
	Barrage de Ribou	Cholet / La Tessoualle	Du barrage à la passerelle.
	Trézon	Cholet / Maulévrier / Mazières en Mauges	De la RD20 au viaduc.
	La Tortière	La Tessoualle / Maulévrier	Les 50 mètres amont et aval du pont de la Tortière.
	La Guichardière	Maulévrier	Les 50 mètres en aval du pont.
	Vieux bras de Moine	Sèvremoine	Ensemble du bras
	Etang de Peronne	Chanteloup les Bois	Voir carte sur www.fedepeche49.fr
	L'Oumois	Maulévrier	Voir carte sur www.fedepeche49.fr
	Fayère de Montfaucou	Montfaucou	Voir carte sur www.fedepeche49.fr
	Oudon	Pont Champion	Ombrée d'Anjou
Barrage de la Himbaudière		Le Lion d'Angers / Segré en Anjou Bleu	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepeche49.fr .
Boire des Egarières		Le Lion d'Angers	Toute la boire.
Etang Saint Jacques		Ombrée d'Anjou	En totalité.
Moulin de la Faucille		Segré en Anjou Bleu	Du moulin de la Faucille à l'entrée du parc de la Faucille.
Barrage de la Chapelle sur Oudon		Segré en Anjou Bleu	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepeche49.fr .
Barrage de Maingué		Segré en Anjou Bleu	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepeche49.fr .
Sarthe	Barrage sous la Tour	Segré en Anjou Bleu	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepeche49.fr .
	Boire des Prés Girard	Soulaire et Bourg / Briollay	Toute la boire.
	Boire de la Baillie	Soulaire et Bourg / Cantenay-Epinard	Toute la boire.
	Boire de la Vieille Sarthe	Soulaire et Bourg / Cantenay-Epinard / Ecouflant	Toute la boire.
	Boire des Communaux	Soulaire et Bourg	Toute la boire.
	Boire des Vallères	Soulaire et Bourg / Briollay	Toute la boire.
	Boire des Roches	Morannes sur Sarthe / Daumeray	Toute la boire.
	Boire de la Beunoche	Les Hauts d'Anjou	Toute la boire.
	Boire des Orgeries	Etriché	Toute la boire.
	Boire du Soudon	Juvardeil / Cheffes / Etriché	Toute la boire.
	Boire du Curée	Tiercé / Briollay	Toute la boire.
	Boire de la Pissotte	Soulaire et Bourg	Toute la boire.
	Boire du Port	Soulaire et Bourg.	Toute la boire.
	Boire du Bec du Loir	Soulaire et Bourg / Briollay	De Briollay à 200 mètres en amont du Bec du Loir.
	Boire de la petite vidange	Tiercé / Cheffes	Ensemble de la boire.
	Boire des Colombeaux	Morannes sur Sarthe / Daumeray	Toute la boire.
	Boire des Coutances et des Grandes Rivières	Morannes sur Sarthe / Daumeray	Toute la boire.
	Barrage de la Vidange	Cheffes / Tiercé	De l'ouvrage au pont de la RD74 + bras de contournement
	Barrage de Chateaufort sur Sarthe	Les Hauts d'Anjou	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepeche49.fr .
	Barrage de Villechien (barrage du Gravier)	Les Hauts d'Anjou / Morannes sur Sarthe	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepeche49.fr .
Barrage de Pendu	Morannes sur Sarthe Daumeray / Morannes sur Sarthe Daumeray	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepeche49.fr .	
Barrage de Pendu (petite écluse)	Morannes sur Sarthe Daumeray	En aval de l'écluse. Voir carte sur www.fedepeche49.fr .	
Boire Torte	Tiercé	Ensemble de la boire.	
Barrage de Cheffes et moulin	Cheffes	En aval du barrage. Voir carte sur www.fedepeche49.fr .	
Thouet	Barrage de la Salle	Montreuil-Bellay	Le bras de décharge en totalité.
	Réserve du Thouet	Saumur	Voir carte sur www.fedepeche49.fr

Réserves spécifiques 2025

RIVIÈRES	LIEU-DITS	COMMUNES	DESCRIPTIONS
Aithion	Lizenel	La Ménitrie / Beaufort en Vallée	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
	Les Loges	Loire-Aithion	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
Evre	Coulaines	Mauges sur Loire	Les 100 m en aval de l'ouvrage.
	Gévrise	Montrevault sur Evre	Les 100 m en aval de l'ouvrage.
	Courossé	Montrevault sur Evre / Mauges sur Loire	Les 100 m en aval de l'ouvrage.
	Pont Daleine	Montrevault sur Evre / Mauges sur Loire	Les 100 m en aval de l'ouvrage.
	Brainboeuf	Montrevault sur Evre / Mauges sur Loire	Les 100 m en aval de l'ouvrage.
	Jousselin	Montrevault sur Evre	Les 100 m en aval de l'ouvrage.
	Moulin de Billon	Montrevault sur Evre	Les 100 m en aval de l'ouvrage.
	Rochard	Montrevault sur Evre	Les 100 m en aval de l'ouvrage.
	Bohardy	Montrevault sur Evre	Les 100 m en aval de l'ouvrage.
	Raz Gué	Montrevault sur Evre	Les 100 m en aval de l'ouvrage.
	Point	Montrevault sur Evre	Les 100 m en aval de l'ouvrage.
	Tonnerry	Montrevault sur Evre	Les 100 m en aval de l'ouvrage.
	Bralle	Montrevault sur Evre	Les 100 m en aval de l'ouvrage.
	Guicholet	Montrevault sur Evre / Beupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
	Le moulin Neuf	Beupréau en Mauges / Montrevault sur Evre	Du barrage à la passerelle.
Lathan	Haute Brin	Montrevault sur Evre / Beupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
	Moulinard	Montrevault sur Evre / Beupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
	Marcillé	Beupréau en Mauges / Montrevault sur Evre	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
	Les Onglées	Beupréau en Mauges / Montrevault sur Evre	De l'ouvrage au pont.
	Bossoleil	Beupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
	Chevreau	Beupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
	Le Petit Moulin	Beupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
	Moulin du Pont	Beupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
	Jousselin	Beupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
	Les Ponts	Beupréau en Mauges	De l'ouvrage au pont.
	Moulin de Moine	Beupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
	Pomail	Beupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
	Bodin	Beupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
	Moulin Neuf	Beupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
	Foulon	Beupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
Loire	Le vieux Lathan	Longué-Jumelles	De l'hôpital à la confluence avec le Lathan
	Barrage de l'abattoir	Longué-Jumelles	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
	Barrage de la déviation	Longué-Jumelles	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
	Barrage d'Athée	Longué-Jumelles	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
	Barrage des Peux	Longue-Jumelles	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
Thouet	Barrage de la Moutonnerie	Longué-Jumelles	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
	Petit et grand canal	Savennières	De la route de Rochefort sur Loire au bras de la Guillemette.
	Bras de la Guillemette	Savennières / Béhuard	Les 200 m en amont du bras.
	Boire de Champtocé	Champtocé sur Loire	Les 20 m autour des îles (voir sur www.fedepeche49.fr).
	Prairie Bruno	Champtocé sur Loire	Les 100 m en amont et en aval du déversoir.
	Bras des 7 voies	Saumur	De la digue à l'entrée du camping.
Maine	Boire de la Rompure	Orée d'Anjou	A compter de 70 m en aval du pont. La réserve s'étale sur 200 m.
	Boire de la Nigaudière	Orée d'Anjou	Comme représenté sur la carte (voir sur www.fedepeche49.fr).
Seuil de Maine	Angers	Les 200 m en aval de l'ouvrage.	

RIVIÈRES	LIEU-DITS	COMMUNES	DESCRIPTIONS
Layon	La Pierre St Maurille	Chaufefonds sur Layon	De la porte de Princé à la Pierre Saint Maurille.
	Barrage de Vallet	Val du Layon / Chaudefonds sur Layon	Les 200 m en aval de l'ouvrage.
Loir	Pont Maréchal Leclerc	Durtal	Du pont du Maréchal Leclerc RD 323 en amont jusqu'à 200 mètres en aval.
	Canal de fuite du moulin d'Ignerelle.	Huillé-Lézigné	Ensemble du canal de fuite.
	Chalou	Durtal / Bazouges sur le Loir	Du barrage de Calou jusqu'au 400 m en aval.
Mayenne	Barrage de Montreuil-Juigné	Montreuil-Juigné / Cantenay-Epinard	Les 200m en aval de l'ouvrage.
	Barrage de Sautré	Montreuil-Juigné / Feneu	Les 200m en aval de l'ouvrage.
	Barrage de la Roussière	Longuenée en Anjou	Les 200m en aval de l'ouvrage.
	Barrage de Grez-Neuville	Grez-Neuville	De la cale de mise à l'eau (rive droite) jusqu'à l'amont du pont de la RD291.
	Le Rideau Miné / boire de Chauvon	Thornigné d'Anjou	Toute la boire.
	Barrage de Montreuil sur Maine	Montreuil sur Maine	Les 200 mètres en aval de l'ouvrage.
	Barrage de la Roche	Chambellay	Les 200m en aval de l'ouvrage.
	L'écluse	Chenillé-Champteussé / La Jaille Yvon / Chambellay	Les 200m en aval de l'ouvrage.
	Barrage de la Jaille Yvon	La Jaille-Yvon / Les Hauts Anjou	Les 200m en aval de l'ouvrage.
	Port de Cantenay	Du port au pont de la RD.	Cantenay-Epinard
Moine	Moulin Bodin	Sèvremoine	Les 100m en aval de l'ouvrage.
	Moulin de Pinsard	Sèvremoine	Les 100m en aval de l'ouvrage.
	Moulin de Robat	Sèvremoine	Les 100m en aval de l'ouvrage.
	Normandea	Sèvremoine	Les 100m en aval de l'ouvrage.
	La Tortière	La Tessoualle / Maulévrier	Du barrage du Verdon au pont de la Tortière.
	La Roche Bonneau	Maulévrier	Définie par signalisation.
Oudon	La Pluchère	La Tessoualle	Définie par signalisation.
	Barrage sous la Tour	Segré en Anjou Bleu	Les 200m en aval de l'ouvrage.
	Barrage de Maingué	Segré en Anjou Bleu	Les 200m en aval de l'ouvrage.
	Barrage de la Chapelle	Segré en Anjou Bleu	Les 400m en aval de l'ouvrage.
	Court Pivert	Segré en Anjou Bleu	Les 200m en aval de l'ouvrage.
	La Himbaudière	Le Lion d'Angers / Segré en Anjou Bleu	Les 480m en aval de l'ouvrage.
Sarthe	Chemin de la Barillerie	Le Lion d'Angers	Du ruisseau du Courgeon à la limite amont du camping.
	Barrage de Pendu	Morannes sur Sarthe Daumeray	Les 200m en aval de l'ouvrage.
	Barrage de Villechien	Les Hauts d'Anjou / Morannes sur Sarthe Daumeray	Du barrage de Villechien à la cale de mise à l'eau.
Sèvre Nantaise	Ile d'Amour	Ecouflant	De la pointe amont à la pointe aval de l'île d'Ecoulant.
	Chaussée de Gallard	Sèvremoine / Saint Aubin des Ormeaux	Comme représentée sur la carte (voir site www.fedepeche49.fr).
Saumur	Barrage de la Roche	Sèvremoine / Saint Aubin des Ormeaux	Comme représentée sur la carte (voir site www.fedepeche49.fr).
	Barrage des rivières	Sèvremoine / Saint Aubin des Ormeaux	Comme représentée sur la carte (voir site www.fedepeche49.fr).
	Barrage de St Hilaire S Florent	Saumur	Les 200m en aval de l'ouvrage.
Thouet	Pont Fouchard	Saumur	Comme représentée sur la carte (voir site www.fedepeche49.fr).
	La Darée et ses fossées	Saint Just sur Dive / Artannes sur Thouet	Du barrage de la Motte à la confluence des 3 bras.
	Vieux Moulin	Vaudelnay	De l'ouvrage à 50 mètres en aval.
	Ecluse d'Artannes	Artannes sur Thouet / Bellevigne les Chateaux	De l'écluse au bout de l'île.
	La Salle	Montreuil-Bellay	Les 300m en aval de l'ouvrage.
	Les Nobis	Montreuil-Bellay	Des Nobis au pont Napoléon.
	Les Maisons Rouges	St Just sur Dive / Le Coudray Macouard	Les 200m en aval de Rimodan.
La Tourdille	Le Coudray Macouard / St Just sur Dive	Les 450m en amont et les 200m en aval du barrage de Bron.	
Pont de la déviation	Montreuil-Bellay / Vaudelnay	Les 300m en aval du pont.	

Pêche de l'anguille



ANGUILLE JAUNE (OU DE MONTAISON)

En Maine-et-Loire, la pêche de l'anguille jaune sera ouverte du 1^{er} avril au 31 août sur l'ensemble des cours d'eau et plans d'eau de première et de seconde catégories.

En dehors de cette période, vous êtes tenu de la remettre à l'eau. En période de fermeture de la pêche de l'anguille jaune, les bosselles sont interdites et les cordées doivent être munies d'hameçons 8.0 minimum.

A noter : tout pêcheur amateur, à la ligne ou aux engins, est tenu d'avoir un carnet de captures (même accidentelles) qui pourra lui être demandé lors d'un contrôle. Vous pouvez le retrouver dans les pages suivantes, le télécharger sur Internet (CERFA N14358*01) ou le demander à la direction Départementale des Territoires (02 41 86 65 00). Les pêcheurs amateurs utilisant des engins devront déclarer les prises à la Maille d'Anjou.

Par arrêté, la pêche de l'anguille est réglementée par une période d'ouverture et de fermeture dans le département de Maine-et-Loire. Il est seulement possible de pêcher l'anguille jaune.

ANGUILLE ARGENTÉE (OU D'AVALAISON)

La pêche de l'anguille argentée est interdite toute l'année sur l'ensemble du département pour les pêcheurs amateurs. Il est interdit d'utiliser l'anguille ou sa chair comme esche.



Carnet de pêche de l'anguille



Année : | | | | |

N°14358*01

Ministère chargé de la pêche en eau douce

Articles R. 436-64 et R. 436-45 du code de l'environnement, Arrêté du 22 octobre 2010 relatif aux obligations de déclaration des captures d'anguille européenne (*Anguilla anguilla*) par les pêcheurs en eau douce.

Identification du pêcheur

Nom et prénom :

Adhérent de l'association agréée (association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques, association agréée de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets sur le domaine public, association agréée de pêcheurs professionnels en eau douce) :

N° Suivi National de la Pêche aux Engins /Suivi National de la Pêche aux Lignes

Adresse postale : Numéro : Extension :

Nom de la voie :

Code postal : | | | | | Localité :

Pays :

Tél : | | | | |

Courriel : @

Informations relatives au droit de pêche

N° de l'autorisation ⁽¹⁾ :

(1) : Il s'agit, le cas échéant, du numéro porté sur l'autorisation de pêche de l'anguille délivrée par le préfet (service gestionnaire de la pêche).

(2) : Préciser selon le cas : ligne simple, vermée.

(3) : Préciser selon le cas : bosselle à anguilles, nasse de type anguillère, ligne de fond, autre (à préciser).

(4) : Préciser selon le cas : anguille de moins de 12 cm (pêcheurs professionnels uniquement, si autorisés), anguille jaune, anguille argentée (pêcheurs professionnels uniquement si autorisés).

(5) : Poids en kilogramme pour l'anguille jaune et argentée (indiquer l'unité Kg) ; Poids en grammes pour l'anguille de moins de 12 cm (indiquer l'unité g).

Le pêcheur doit être en possession de son carnet lors de toute activité de pêche



Pêche de la carpe de nuit



Pêcher de nuit est un exercice captivant et codifié qui permet de découvrir une nouvelle facette de la pratique de la pêche.

RESPECTER LE POISSON DEMANDE DE SE PLIER À QUELQUES RÈGLES DU POISSON



Pour pratiquer la pêche de la carpe de nuit, elle doit se faire exclusivement sur les parcours autorisés par arrêté préfectoral. Vous pouvez les retrouver dans les pages parcours du guide (p. 36 à 47) ou sur notre carte interactive sur le site Internet de la Fédération (www.fedepeche49.fr).

ATTENTION : transporter des carpes vivantes de plus de 60 cm est répréhensible. Tout contrevenant encourt une amende de 22 500 € et la confiscation de son matériel pour infraction à cette règle.

Pour la pratique de cette pêche nocturne, chaque pratiquant peut utiliser jusqu'à 4 lignes montées sur cannes (avec ou sans moulinet) avec hameçon simple garni de bouillettes ou d'esches végétales exclusivement. Possible toute l'année à toute heure sur des secteurs définis par arrêté préfectoral, cette pêche doit exclusivement s'effectuer du bord.

Pêcher la carpe de nuit est à la portée de tous : une carte annuelle ou deux cartes journalières consécutives suffisent. Il est interdit de conserver les carpes pêchées dans un créneau compris entre une demi-heure après le coucher du soleil jusqu'à une demi-heure avant son lever. Par conséquent chaque prise devra être immédiatement remise à l'eau.



Si vous êtes témoin d'un trafic de carpe, contactez l'Union Nationale des Carpistes Libres - CATAC : catac.trafic@yahoo.fr

Il est interdit de pêcher avec...

Conformément aux articles R.436-34 et R.436-35 du code de l'environnement, il est interdit d'appâter les hameçons, nasses, filets, verveux et tous autres engins avec une espèce qui :

- a une taille minimale de capture* : brochet, sandre, black-bass ou mullet.
- est protégée : lamproie*, saumon atlantique, truite*, omble chevalier, alose*, ombre commun*, brochet*, vandoise, ide mélanote, bouvière, loche de rivière et anguille.
- est susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques : poisson-chat, crabe chinois, écrevisse de Louisiane, écrevisse américaine, écrevisse de Californie
- est classée dans la liste des espèces exotiques interdites d'introduction : pseudorasbora, perche-soleil, Xénope du Cap, grenouille taureau
- n'appartient pas à la liste des « espèces représentées » dans nos rivières : aspe

* Poissons ayant une taille minimale de capture



Anguille



Brochet



Aspe



Truite



Poisson-chat



Perche Soleil



Bouvière



Ecrevisse de Louisiane

Ce qu'il faut savoir

- **La pêche à l'asticot** est autorisée en première catégorie.
- **Sur les cours d'eau limitrophes** (cours d'eau formant la limite de deux départements), c'est la réglementation la moins restrictive qui s'applique sur les deux rives de la partie concernée du cours d'eau.
- Le pêcheur doit être **à proximité de ses lignes**.
- **Pendant les écourées**, la pêche reste autorisée tant qu'il subsiste une hauteur d'eau ou un débit garantissant la vie et la circulation du poisson.
- Il est possible de **cumuler des cannes à pêche et des balances** pendant la même action de pêche.
- **La vente du poisson** par un pêcheur amateur aux lignes ou aux engins **est strictement interdite**, de même que l'achat du poisson à un pêcheur n'ayant pas la qualité de pêcheur professionnel.

- **La pêche au lancer** se définit par l'action successive de lancer et de récupérer un leurre ou une esche en l'animant. L'emploi d'une canne munie d'un moulinet et utilisée posée n'est pas assimilable à la pêche au lancer, de même que la pêche à l'anglaise, au feeder ou à la bolognaise.
- **Les perches et autres moyens de stationnement** doivent être enlevés après chaque sortie de pêche afin d'éviter toute gêne et accident de navigation.
- **Le poisson-chat, l'écrevisse américaine et l'écrevisse de Louisiane** font partie des espèces dites indésirables. Etant susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques, leur utilisation comme esche, leur remise à l'eau, leur introduction ou leur transport vivant, sont de ce fait, interdits.

La pêche des écrevisses

Dans un passé encore récent, parler d'écrevisse dans notre département revenait à évoquer des espèces «autochtones» telles que les écrevisses à pattes blanches ou pattes grêles. Elles ont malheureusement quasiment disparu de nos eaux. L'altération de la qualité de nos milieux ainsi que l'introduction d'espèces américaines, porteuses de la peste de l'écrevisse, ont notamment participé à décimer les populations à travers toute l'Europe.

Aujourd'hui, deux écrevisses (américaines et de Louisiane) susceptibles de créer des déséquilibres biologiques, prolifèrent dans les cours et plans d'eau de notre département. Plus fécondes et plus agressives, elles éliminent les espèces autochtones des biotopes qu'elles colonisent. La présence des espèces exotiques a un impact négatif sur le milieu aquatique mais elles sont aussi le reflet de cette dégradation.

Une bonne façon de participer à la régulation de ces écrevisses exotiques est de les pêcher. Il n'y a rien de plus simple et pour un faible investissement.

Réglementation

Être en possession d'une carte de pêche.

6 balances à écrevisses d'un diamètre de 30 centimètres maximum par pêcheur sont autorisées.

La pêche des écrevisses américaines et de Louisiane est autorisée toute l'année (interdiction de la remettre à l'eau). La pêche des autres écrevisses est interdite.

La pêche avec une balance en aval des ouvrages est interdite dans les 200 mètres.

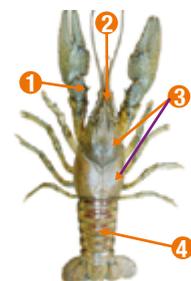
Pour transporter une écrevisse, elle doit impérativement être tuée sur son lieu de capture (châtrer les écrevisses*).

** Ceci consiste à retirer le tube digestif de l'écrevisse. Prenez entre vos doigts la partie centrale de la queue (appelée telson), vous faites un quart de tour et vous tirez. Le tube digestif sort ainsi de l'abdomen.*

Il vous suffit de vous munir de balances à écrevisses (en vente dans les magasins de pêche), de ficelle ou de cordelette, d'un bâton avec un embout en fourche et d'appâts (croquettes, viande, etc.). Un peu de patience, le temps de les laisser venir se nourrir dans votre balance et le tour est joué !

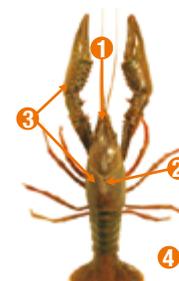
COMMENT LES RECONNAÎTRE ?

Écrevisse américaine



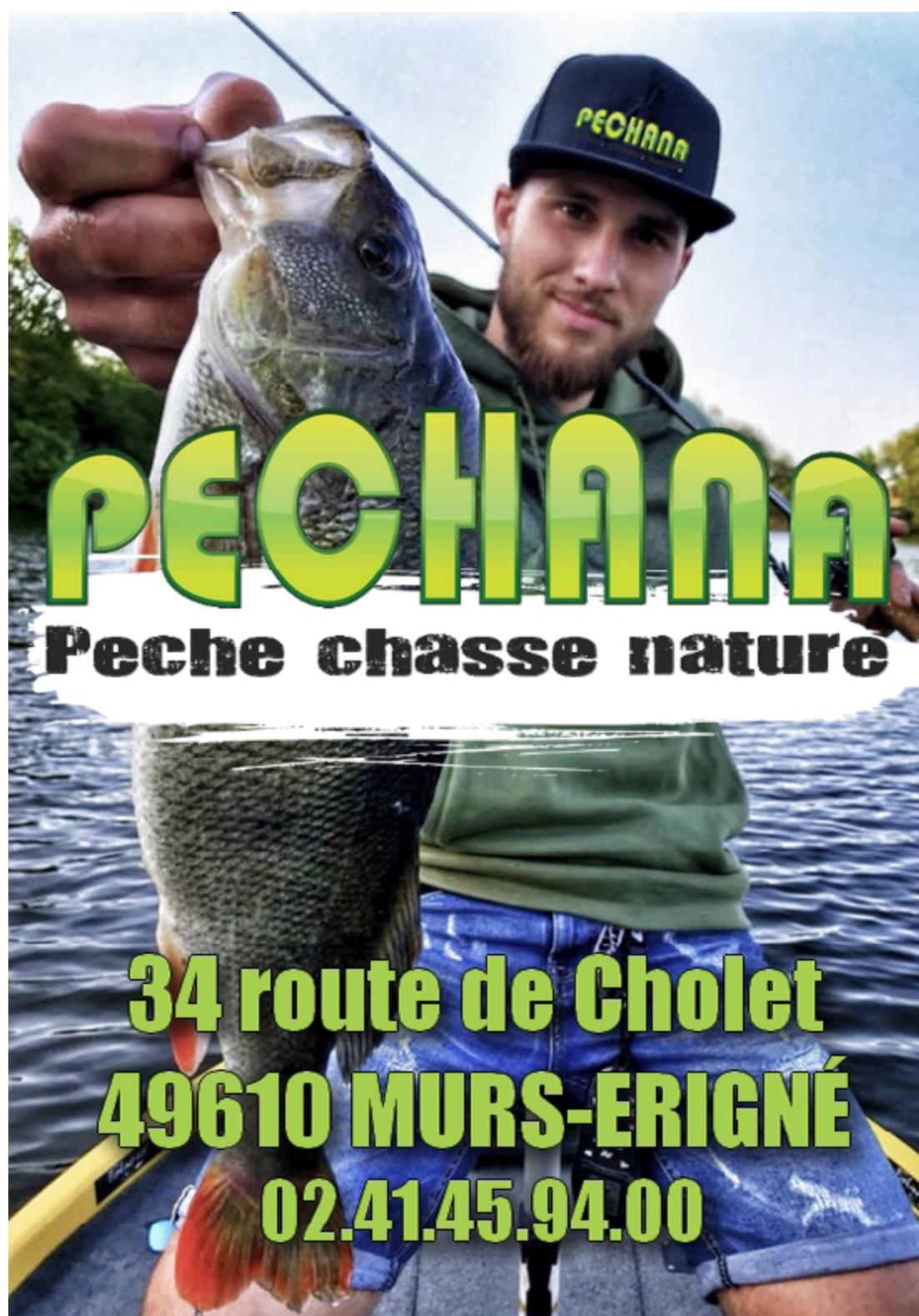
- 1 Ergot pointu sur l'article précédant les pinces
- 2 Rostre à bords parallèles en forme de gouttière
- 3 Épines de part et d'autre du sillon cervical
- 4 Tâches brunes sur l'abdomen

Écrevisse de Louisiane



- 1 Rostre à bords convergents
- 2 Sillons très rapprochés
- 3 Nombreuses aspérités sur le thorax et les pinces
- 4 Couleur rouge





PECHANA

Pêche chasse nature

34 route de Cholet
49610 MURS-ERIGNÉ
02.41.45.94.00



GRANGERAY

Depuis 1925

Le plaisir de la navigation à portée de main



VENTES - ENTRETIEN TOUTES MARQUES

Retrouvez l'ensemble de nos produits sur notre site internet

02.41.44.89.89
info@grangeray.com



**ANGERS
SAUMUR**

La Loire & Le Thouet

La Loire est l'artère maîtresse du département. Classée au patrimoine mondial de l'UNESCO jusqu'à Chalonnes sur Loire, son parcours en Maine-et-Loire présente 123 km sur les 1012 km qui en font le plus grand fleuve français. Sa source se situe en Ardèche au Mont Gerbier de Jonc et son embouchure à Saint Nazaire sur la façade Atlantique.

C'est en Anjou que le fleuve acquiert sa véritable dimension, gonflé par les eaux de la Vienne à Montsoreau et de la Maine au sud d'Angers. Le Thouet prend sa source dans les Deux Sèvres, à proximité de Secondigny. Il se jette dans la Loire à Saumur après un parcours de 32 km dans notre département.



- 1 Le Roseau Saumurois**
leroseausaumurois@outlook.fr
- 2 Les Fervents de la Gaule**
M. Emilien POIRIER ; 06 82 10 15 59
- 3 Les Amis de la Loire**
M. Michel THOMAS ; 06 03 99 90 63
- 4 La Perche Trélazéenne**
M. Bernard MERLIN ; 07 58 45 93 44
- 5 L'Ablette Angevine**
M. André MARCHAND ; 02 41 88 32 26
- 6 La Brème Chalonnaise**
M. Dominique OLLIVIER ; 06 25 71 10 17
- 7 L'Ablette Montjeannaise**
M. Dominique OGER ; 06 80 10 97 35
- 8 Le Scion Florentais**
M. Yves ROUVRAY ; 06 21 43 72 40
- 9 Les Amis de la Rompure**
amisdelarompure@gmail.com
- 10 Les Martins Pêcheurs Montreuillais**
M. Ludovic PANNEAU ; 06 74 93 89 27

SECTEURS DE PÊCHE DE CARPE DE NUIT

	RIVIÈRES	LIMITE AMONT	LIMITE AVAL	COMMUNE	LONG.
1	LOIRE	Bras de la Guillemette	Bras de la Guillemette	BEHARD	4,3
2	LOIRE	La Jubaudière	Pont des mines de houilles	ROCHFORD-SUR LOIRE	19
3	LOIRE	Boire du Rateau	Lieu-dit « Grande rue »	SAINT-MATHURIN	2,4
4	LOIRE	Camping de Saint Martin de la Place	Chemin de la Chapelle sur l'île de Bessé	GENNES	10,4
5	ÉTANG DE JOREAU	Délimité par des pancartes	Délimité par des pancartes	GENNES	
6	THOUET	Cale de mise à l'eau (derrière la caserne de pompiers)	Barrage de St Hilaire St Florent	SAUMUR	1,1



Cours d'eau



Siège d'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique



Siège d'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique avec un Atelier Pêche Nature



Parcours carpe de nuit

L'Authion & Le Lathan

L'Authion naît à la limite du département et de l'Indre-et-Loire. Il s'écoule parallèlement à la Loire sur 61 km jusqu'à sa confluence située aux Ponts de Cé. Sa pente étant moins accentuée que celle de la Loire, toute sa vallée est naturellement inondable.

Son principal affluent est le Lathan sur lequel se situe le lac de Rillé.

- 1 Le Roseau Saumurois**
leroseausaumurois@outlook.fr
- 2 Les Fervents de la Gaule**
M. Émilien POIRIER ; 06 82 10 15 59
- 3 Les Amis de la Loire**
M. Corentin LAINÉ ; 06 62 05 23 53
- 4 La Perche Trélazéenne**
M. Bernard MERLIN ; 07 58 45 93 44
- 5 Les Gaules du Lathan**
lesgaulesdulathan@gmail.com



SECTEURS DE PÊCHE DE CARPE DE NUIT

	RIVIÈRES	LIMITE AMONT	LIMITE AVAL	COMMUNE	LONG.
1	AUTHION	Pont de Sorges	Passerelle du Décathlon	PONTS-DE-CÉ	2
2	AUTHION	Pont du Gué de Fresnes	Confluence avec la Curée	ROSIERS SUR LOIRE	10,8
3	LAC DE RILLÉ	Limite départementale	Secteur d'interdiction du barrage	RILLÉ	1,3
4	PLAN D'EAU DES YOUSIS	Zone P3 (matérialisée par des pancartes)	Zone P3 (matérialisée par des pancartes)	LONGUÉ	0,3



Cours d'eau



Siège d'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique



Siège d'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique avec un Atelier Pêche Nature



Parcours carpe de nuit

La Sarthe & Le Loir

Le Loir prend naissance en Eure et Loir. Il traverse le Loir-et-Cher puis le Sud du département de la Sarthe. Il dessine de larges méandres sur une longueur de 43 km.

La Sarthe (dans laquelle se jette le Loir à Briollay) prend sa source dans le département de l'Orne. Elle termine son parcours par un tronçon de 44 km en Maine-et-Loire. Contrairement au Loir, la Sarthe possède un régime hydraulique plus chaotique, avec de brèves mais puissantes crues.

SECTEURS DE PÊCHE DE CARPE DE NUIT

	RIVIÈRES	LIMITE AMONT	LIMITE AVAL	COMMUNE	LONG.
1	SARTHE	En face le débarcadère de la Noë	Ruisseau des Marais	MORANNES	0,8
2	SARTHE	Station de pompage agricole	Entrée de la boire des Grandes Rivières	MORANNES	0,5
3	SARTHE	Four à Chaux	Le Theil	CHATEAUNEUF SUR SARTHE	1
4	SARTHE	Du chemin de l'Oisellerie	Début du bras du moulin d'Yvray	ETRICHE	0,5
5	SARTHE	Barrage de cheffes	Port de Vérigné	CHEFFES	2,9
6	SARTHE	Port de Vérigné	Tête amont de l'île St Aubin	BRIOLLAY	8,8
7	LOIR	Pont de Briollay	Bec du Loir	BRIOLLAY	3,12
8	LOIR	Le Verdun	250m en aval du Verdun	LES RAIRIES	0,25
9	LOIR	En face le camping (défini par pancarte)	En face le camping (défini par pancarte)	DURTAL	0,25
10	LOIR	800 mètres en amont du pont autoroutier	400 mètres en aval du pont	DURTAL	1,2
11	LOIR	Cale d'Ignerelle	Limite communale Seiches - Lézigné	LEZIGNE	2
12	LOIR	Ruisseau de Suette	Port de Bronne	CORZE	0,4
13	LOIR	Définie par pancarte	Définie par pancarte	VILLEVEQUE	0,1
14	SARTHE	Tête amont de l'île St Aubin	Pont de Segré	ANGERS	4,5

1 L'Ablette Moranaise Brissarthoise

M. Thierry NIARD ; 06 44 20 95 30
abletemb49@gmail.com

2 Les Brochets de la Sarthe

M. Pierre GIRARD ; 02 41 42 53 49

3 L'Ablette Angevine

M. André MARCHAND ; 02 41 88 32 26

4 Les Pêcheurs du Loir

M. Patrick BARBAREAU ; 02 41 76 23 01

5 Aux Pêcheurs Angers Loir

M. Daniel BEAUPÈRE ; 06 35 56 18 64

6 Les Gaules du Loir

M. Raphaël PARIS ; 06 82 37 12 92

7 Les Boërs Durtalois

M. Julien TERNUS ; 06 52 83 74 72



Siège d'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique



Siège d'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique avec un Atelier Pêche Nature



Parcours carpe de nuit

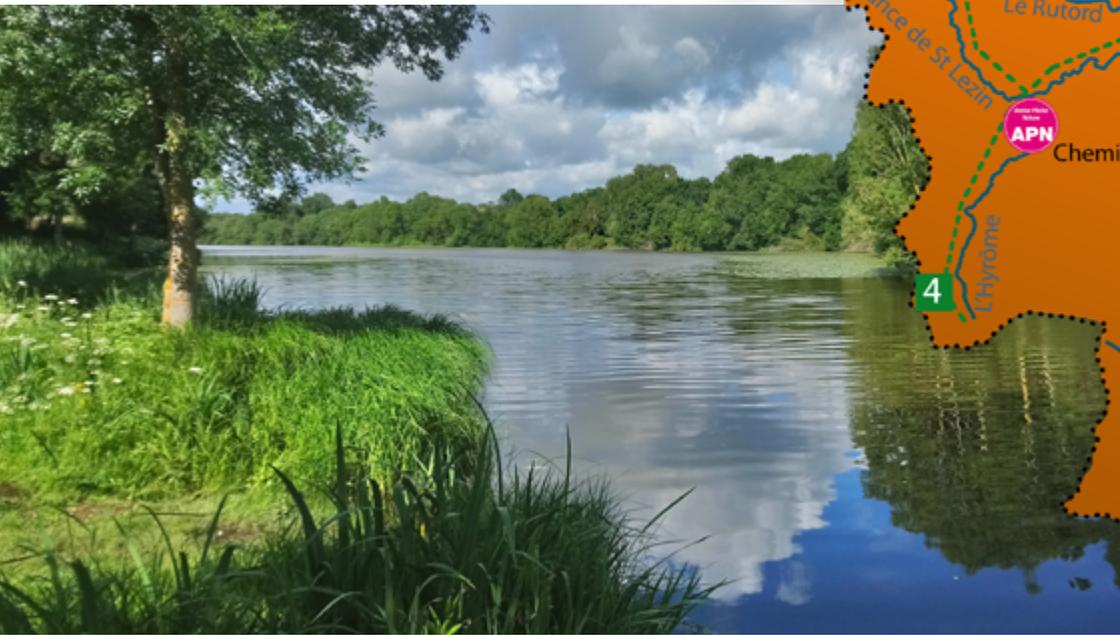


L'Aubance Le Layon & l'Hyrôme

Le Layon prend naissance dans l'étang de Beaurepaire, à la limite des Deux Sèvres et du Maine-et-Loire. Il se jette dans la Loire à Chalonnes sur Loire après un parcours de 84 km.

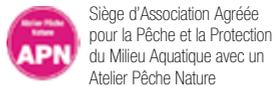
Son principal affluent est l'Hyrôme, rivière de première catégorie qui passe à Chemillé.

L'Aubance traverse sur 35 km des terrains disparates dont l'association marque le passage du Bassin Parisien au Massif Armoricaïn. Elle prend sa source sur le plateau calcaire du Saumurois, creuse sa vallée dans le schiste du sud de l'Anjou et termine son cours en empruntant la vallée de la Loire.



- 1 La Gaule Nueillaise**
M. Jean-Luc BILLY ; 06 64 68 92 03
- 2 Les Gardons de St Georges**
M. Patrick ALOPE ; 06 78 08 30 69

- 3 La Carpe Vihieroise**
cdessermel2@gmail.com
- 4 Les Cachalots de l'Hyrôme et du Layon**
M. Loïc BAUMARD ; 06 38 14 12 43
- 5 La Brème Chalonnaise**
M. Dominique OLLIVIER ; 06 25 71 10 17
- 6 La Perche Trélazéenne**
M. Bernard MERLIN ; 07 58 45 93 44



La Mayenne, L'Oudon & La Maine



Siège d'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique



Siège d'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique avec un Atelier Pêche Nature



Parcours carpe de nuit

La moitié amont de l'Oudon se situe en Mayenne et l'autre moitié en Maine-et-Loire. Ces eaux sinuent vers le sud jusqu'à Segré puis s'orientent très nettement vers l'est pour être captées par la Mayenne à la hauteur du Lion d'Angers.

La Mayenne prend sa source dans le département de l'Orne, traverse le département de la Mayenne et termine son parcours par un tronçon de 37 km en Maine-et-Loire. La nature perméable de sa vallée lui confère un régime très irrégulier marqué par des crues brutales et des débits très faibles en été.

Elle se jette dans la Maine, rivière longue de 12 km passant à Angers et qui se jette en Loire à Bouchemaine.

- 1 Les Gardons de la Jaille** Mme Christelle BERTRAN ; 06 24 92 79 99
- 2 L'Ablette Angevine** M. André MARCHAND ; 02 41 88 32 26
- 3 Les Gardons de l'Oudon** M. Franck JAMES ; 06 12 53 32 14
- 4 Les Pêcheurs des Étangs Pouancéens** M. Adrien FORESTIER ; 06 23 94 79 48
- 5 Aux Pêcheurs d'Angers Loir** M. Daniel BEAUPÈRE ; 06 35 56 18 64

SECTEURS DE PÊCHE DE CARPE DE NUIT

RIVIÈRES	LIMITE AMONT	LIMITE AVAL	COMMUNE	LONG.	
1	MAYENNE	Limite aval du camping de Ribouet	1000 mètres	LA JAILLE-YVON	1
2	MAYENNE	Barrage de Montreuil-sur-Maine	Barrage de Grez-Neuville	MONTREUIL-SUR-MAINE	5,9
3	MAYENNE	Barrage de Sautré	Confluence avec la Maine	CANTENAY-EPINARD	13,2
4	MAYENNE	Limite départementale	500 mètres	LA JAILLE-YVON	0,5
5	OUDON	Allée Jeanne Say	Allée Jeanne Say	LION-D'ANGERS	0,5
6	MAINE	Pont de Segré	Seuil de Maine	ANGERS	4,2



La Sèvre Nantaise

La Moine & L'Èvre

Seule la rive droite de la Sèvre Nantaise se situe en Maine-et-Loire sur une longueur de 13 km qui délimite la frontière sud du département avec celui de la Vendée.

En revanche la Moine, son principal affluent, parcourt 62 km dans notre département sur un total de 66 km. Ce cours d'eau arrose l'agglomération de Cholet et ses deux lacs de barrage : Ribou et Verdon.

L'Èvre prend sa source dans la forêt de Vezens au nord-est de Cholet et rejoint la Loire à Saint Florent le Vieil après un parcours de 93 km. Sa vallée très sinueuse trace dans des terrains imperméables la veine principale dans la région des Mauges.

SECTEURS DE PÊCHE DE CARPE DE NUIT

	RIVIÈRES	LIMITE AMONT	LIMITE AVAL	COMMUNE	LONG.
1	MOINE	500 mètres en amont du pont	Pont de Montfaucon	MONTFAUCON	0,5
2	ETANG DES NOUES	Ensemble des rives	Ensemble des rives	CHOLET	2,3
3	LAC DU VERDON - Rive droite	Réserve de la Roche Bonneau	50 mètres en amont du barrage	MAULÉVRIER	3,7
3	LAC DU VERDON - Rive gauche	Barrière du parking	Réserve de la Roche Bonneau	TESSOUALLE	6,4
4	EVRE	Lieu-dit Chambre Neuve	Consultez la carte graphique du parcours sur www.fedepeche49.fr	MONTREVAULT-SUR-EVRE	
5	MOINE	300 mètres en amont de la cale de mise à l'eau	Délimité par un panneau sur place	LA RENAUDIÈRE	0,3



- 1 Entente des Pêcheurs de Sèvremoine M. Jean-Michel DROUET ; 06 20 43 89 05
- 2 Les Chevaliers de la Moine M. Félix DURAND ; 06 17 05 68 74
- 3 La Sauvegarde de la Moine M. Yves FEUFEU ; 06 86 83 65 53
- 4 Les Crocodiles de la Moine M. Thierry LEMASSON - crocodiles_secretariat@hotmail.com
- 5 La Gaule Tessouallaise M. Jules MARTIN ; 07 87 34 96 13
- 6 La Perche Maulévraise M. Jean BOUFFANDEAU ; 02 41 55 96 19
- 7 La Perche Dorée M. Laurent GAUTIER ; 06 60 30 51 87
- 8 L'Ablette Longeronnais M. Fernando PEREIRA ; 06 12 47 58 24
- 9 Les Boërs de l'Èvre M. Pierre-Yves CAILLEAU ; 06 48 98 90 17
- 10 Les Vandoises de l'Èvre M. Claude LAURENDEAU ; 06 14 95 22 08
- 11 La Gaule Belloprataine Philippe ROUILLER ; 06 51 53 86 69
- 12 Les Martins Pêcheurs de Montrevault M. Mickaël ROUSSE ; 06 10 95 59 49
- 13 Le Sion Florentais M. Yves ROUVRAY ; 06 21 43 72 40

Cours d'eau
 Siège d'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
 Siège d'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique avec un Atelier Pêche Nature
 Parcours carpe de nuit

Carte interactive



PRÉPAREZ VOTRE SORTIE

Afin de donner un maximum d'informations aux pêcheurs, la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a lancé sa carte interactive. Elle répertorie un nombre important de données sur l'ensemble du département.

Vous pourrez ainsi retrouver les informations suivantes :

- Les réserves annuelles ou spécifiques
- Les parcours carpe de nuit
- Les cales de mise à l'eau
- Les pontons sécurisés
- Les plans d'eau
- Les AAPPMA
- Les hébergements pêche

N'hésitez pas à préparer votre prochaine sortie de pêche en la consultant. Elle permet également

de vous géolocaliser depuis votre smartphone et de savoir si vous êtes ou non dans une zone de réserve ou sur un parcours de carpe de nuit par exemple.

Pensez à cliquer sur les zones ou les logos pour avoir plus d'informations lors de votre recherche. Retrouvez la carte d'interactive sur le site Internet de la Fédération de pêche (www.fedepeche49.fr – onglet « Pêcher en Maine-et-Loire » ou en bas de page depuis la page d'accueil du site).

L'ensemble des informations a été collecté par la Fédération dans le cadre d'échanges avec les AAPPMA. Elles seront améliorées ou mises à jour régulièrement.



Listes des plans d'eau & réglementation spécifique

COMMUNES	PLANS D'EAU	AAPPMA OU AUTRES	INFORMATIONS	NAVIGATION
Angers	Etang Saint Nicolas	Ville d'Angers	Pêche des carnassiers en no-kill (brochet, sandre et black-bass). Pêche en wadding interdite.	
Angers	Lac de Maine	Ville d'Angers / Ablette Angevine	Pêche du bord autorisée sur zone délimitée. Pêche en float tube et kayak autorisée sur zone délimitée. Se conférer aux préconisations "pêche" indiquées sur les panneaux d'informations sur le site. Wadding interdit.	
Angers	Petit Lac de Maine	Ville d'Angers / Ablette Angevine	Pêche du bord autorisée sur zone délimitée. Se conférer aux préconisations "pêche" indiquées sur les panneaux d'informations.	
Beaulieu sur Layon	Plan d'eau communal	Cachalots de l'Hyrome...	Pêche à l'aide de 2 lignes maximum.	
Beaupréau	La Loge	Gaule Belloprataine		
Bouchemaine	Etang du Boulet	Ablette Angevine		
Bouzillé	Boire Sainte Catherine	Scion Florentais		
Brain sur Longuenée	Etang Neuf	Fédération 49		
Champ sur Layon	Plan d'eau communal	Cachalots de l'Hyrome...		
Champigné	Etang de la Tannerie	Brochets de la Sarthe	Plan d'eau réservé à la pêche du black-bass en no-kill. Une seule ligne autorisée à la mouche ou aux leurres uniquement. Pêche interdite du 1 ^{er} février au 31 mai inclus.	
Champigné	Etang du Pyron	Brochets de la Sarthe		
Champtocé sur Loire	Boire de Champtocé	Ablette Montjeannaise	Règlement d'eau : Embarcation avec moteur électrique, float tube et kayak autorisés	
Champtocé sur Loire	Le Pré du Marais	Ablette Montjeannaise	Une seule canne autorisée (carpodrome). Pêche sans arillon obligatoire. Remise à l'eau obligatoire de toutes les espèces (sauf les espèces susceptibles de créer un déséquilibre biologique). Pêche interdite aux vifs et aux leurres.	
Chanteloup les Bois	Péronne	Crocodiles de la Moine	Règlement d'eau : embarcation avec moteur électrique exclusivement, moteur thermique relevé interdit. Pêche à bord d'une embarcation autorisée du 1 ^{er} mai au 30 septembre. Du dernier samedi d'avril au 31 mai inclus, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel, au ver manié, la pêche au toc, à la dandinette et aux leurres susceptibles de capturer des poissons carnassiers de manière non accidentelle est interdite.	
Charcé Saint Ellier	Plan d'eau du Pont des Buttes	Perche Trélazéenne		
Chemellier	Plan d'eau communal	Perche Trélazéenne		
Chemillé	Coulvée	Cachalots de l'Hyrome	Étang classé en première catégorie. 2 lignes autorisées maximum par pêcheur. Pêche en float tube autorisée à partir du 1 ^{er} mai au 21 septembre 2025.	
Cholet	Ribou	Crocodiles de la Moine	Règlement d'eau : Embarcation avec moteur électrique exclusivement, moteur thermique relevé interdit. Du dernier samedi d'avril au 31 mai inclus, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel, au ver manié, la pêche au toc, à la dandinette et aux leurres susceptibles de capturer des poissons carnassiers de manière non accidentelle est interdite.	
Cholet	Etang du Bois Régnier	Crocodiles de la Moine	Du dernier samedi d'avril au 31 mai inclus, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel, au ver manié, la pêche au toc, à la dandinette et aux leurres susceptibles de capturer des poissons carnassiers de manière non accidentelle est interdite.	
Cholet	Les Noues	Crocodiles de la Moine	Règlement d'eau : embarcation avec moteur électrique, moteur thermique relevé toléré. Du 15 avril au 31 octobre 2025, pêche à bord d'une embarcation autorisée seulement jusqu'à 13h en semaine et 11h le week-end. Du 1 ^{er} novembre au 14 avril, pas d'horaires restrictifs pour les embarcations. Du dernier samedi d'avril au 31 mai inclus, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel, au ver manié, la pêche au toc, à la dandinette et aux leurres susceptibles de capturer des poissons carnassiers de manière non accidentelle est interdite.	

Liste des plans d'eau



Pêche en bateau autorisée



Pêche en float tube autorisée



Pêche en kayak autorisée

COMMUNES	PLANS D'EAU	AAPPMA OU AUTRES	INFORMATIONS	NAVIGATION
Cholet	La Godinière	Crocodiles de la Moine	Pêche à l'aide d'une seule ligne Du dernier samedi d'avril au 31 mai inclus, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel, au ver manié, la pêche au toc, à la dandinette et aux leurres susceptibles de capturer des poissons carnassiers de manière non accidentelle est interdite.	
Combrée	Plan d'eau communal	Gardons de l'Oudon	Pêche du black-bass en no-kill.	
Combrée	Etang des Landes	Gardons de l'Oudon	Pêche du black-bass en no-kill. Pêche à l'aide d'une seule canne aux leurres ou à la mouche uniquement. Pêche interdite du 1 ^{er} février au 31 mai inclus.	
Coudray-Macouard	Plan d'eau du Petit Bois	Martins Pêcheurs Montreuillais et Douessins	Pêche à une seule ligne par pêcheur. Plan d'eau exclusivement réservé à la pêche au coup.	
Denée	Etang de la Grande Vallée	Perche Trélazéenne		
Drain	Boires de Drain	Amis de la Rompure	Remise à l'eau obligatoire des black-bass. Embarcations avec moteurs interdites.	
Durtal	Chambiers	Boers Durtalois	Pêche du black-bass en no-kill à l'aide d'une seule ligne aux leurres ou à la mouche uniquement sur la zone de pêche autorisée. Remise à l'eau des poissons obligatoires (sauf les espèces susceptibles de créer un déséquilibre biologique). Pêche autorisée du 1 ^{er} janvier au dernier dimanche de janvier et du 1 ^{er} juillet au 31 décembre. Se conférer aux préconisations "pêche" indiquées sur le panneau d'informations sur le site.	
Gennes	Joreau	Fervents de la Gaule	Pêche en no-kill intégral (sauf les espèces susceptibles de créer un déséquilibre biologique). Pêche de la carpe de nuit autorisée. 3 lignes maximum par pêcheur. Pêche aux vifs interdite.	
Hôtellerie de Flée	Plan d'eau communal	Gardons de l'Oudon		
Jallais	Montatais	Vandoises de l'Evre		
Jallais – La Jubaudière	La Coudraie	Vandoises de l'Evre		
La Poitevinière	Plan d'eau communal	Vandoises de l'Evre		
La Renaudière	Les Petites Landes	Gaule Belloprataine	Une seule ligne autorisée. Pêche aux vifs et aux leurres interdite.	
La Salle de Vihiers	Etang communal	Carpe Vihieroise		
La Tessoualle	Verdon	Entente du Verdon	Du dernier samedi d'avril au 31 mai inclus, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel, au ver manié, la pêche au toc, à la dandinette et aux leurres susceptibles de capturer des poissons carnassiers de manière non accidentelle est interdite.	
Le Guédeniau	Plan d'eau communal	Gaules du Lathan		
Le Marillais	Boire du Seil	Scion Florentais		
Le Mesnil en Vallée	Boire de la Grande Fosse	Scion Florentais		
Longué	Plan d'eau des Youis	Gaules du Lathan		

COMMUNES	PLANS D'EAU	AAPPMA OU AUTRES	INFORMATIONS	NAVIGATION
May-sur-Evre	La Sablière	Boers de l'Evre	Pêche à l'aide de 3 lignes maximum.	
Montjean sur Loire	Etang du stade	Ablette Montjeannaise		
Montjean sur Loire	Sol de Loire	Ablette Montjeannaise	Tous types de pêche autorisés du 1er janvier au dernier dimanche de janvier et du dernier samedi d'avril au 31 décembre. Pêche exclusivement du bord est autorisée sur la zone délimitée. Se conférer aux préconisations "pêche" indiquées sur les panneaux d'informations sur le site.	
Montreuil sur Loir	Etang des Bretonnières	Aux Pêcheurs d'Angers Loir		
Mouliherne	Plan d'eau de la Louisière	Gaules du Lathan	Une seule canne autorisée (carpodrome). Pêche sans ardoillon obligatoire. Remise à l'eau obligatoire de toutes les espèces (sauf les espèces susceptibles de créer un déséquilibre biologique). Pêche interdite aux vifs et aux leurres.	
	Carpodrome de la Louisière			
Passavant sur Layon	Plan d'eau	Gaule Nuellaïse	Se conférer aux préconisations "pêche" indiquées sur le panneau d'informations sur le site. Embarcations légères (pas de cale de mise à l'eau).	
Pouancé	Etang de Saint Aubin	Pêcheurs des Etangs Pouancéens		
Pouancé	Etang de Pouancé	Pêcheurs des Etangs Pouancéens		
Rillé	Lac des Mousseaux	Fédérations 37 et 49	Carte de pêche avec timbre EHGO obligatoire pour tous les pêcheurs.	
Saint André de la Marche	Plan d'eau communal	Entente des Pêcheurs Sévrennois	Pêche à l'aide de 3 lignes maximum.	
Saint Lambert du Lattay	La Coudraye	Cachalots de l'Hyrôme...	Étang classé en première catégorie. 2 lignes autorisées maximum.	
Saint Sylvain d'Anjou	Etang du Parc André Deslibes	Aux Pêcheurs Angers Loir	Plan d'eau (avec passerelle) : Remise à l'eau obligatoire des carpes amours.	
Tiercé	Les Tardivières	Brochets de la Sarthe	Pêche des carnassiers en no-kill (brochet, sandre et black-bass). Pêche aux vifs interdite.	
Trélazé	Le Vissoir	Perche Trélazéenne		
Trélazé	Le Pont de biais	Perche Trélazéenne		
Valanjou	Château	Cachalots de l'Hyrôme...		
Vauchrézien	Les Courtilliers	Perche Trélazéenne		
Vihiers	Étang du Lys	Carpe Vihieroise		

Pontons partagés



RIVIÈRE	COMMUNE	LIEU-DIT	INFORMATIONS
Authion	Trélazé	Le Vissoir	P
Brocard	Le Guédeniau	Plan d'eau communal	P
Evre	La Jubaudière	La Coudraie 1	P
	La Jubaudière	La Coudraie 2	P
	Le May sur Evre	La Sablière	P
	Montrevault	Hameau de l'Evre	P
	La Boissière sur Evre	Corneau	P
	Botz en Mauges	Gévrise (Pont Laurent)	P
	Chapelle St Florent	Coulaines	P
	Le Marillais	Chemin vert	P
Hyrôme	Saint Lambert du Lattay	La Coudraye	P
	Chemillé	Coulvée	P
Lathan	Mouliherme	La Louisière (grand plan d'eau)	P
		La Louisière (carpodrome)	P
	Longué	Abbatoir	P
Layon	Beaulieu sur Layon	Plan d'eau communal	P
	Rablay sur Layon	Aire de loisirs	P
	Rablay sur Layon 2	Aire de loisirs	P
	Thouarcé	Moulin du Pont	P
	St Aubin de Luigné	Camping	P
	St Aubin de Luigné	Rigal	P
	Chaufonds sur Layon	En aval du pont	P
	Vihiers	Plan d'eau	P
	La Salle de Vihiers	Plan d'eau communal	P
Loir	Durtal	En face le camping	P
	Léznigné	Aval de l'ouvrage	P
	Baracé	Aval de l'ouvrage	P
	Villevêque	Amont de l'ouvrage	P

Les pontons sont accessibles à tout pêcheur avec une priorité donnée aux personnes à mobilité réduite et aux seniors. Retrouvez la localisation exacte des pontons sur notre carte interactive (www.fedepeche49.fr).

RIVIÈRE	COMMUNE	LIEU-DIT	INFORMATIONS
Loire	Montjean sur Loire	Plan d'eau du stade	P
	Champtocé sur Loire	Boire de Champtocé	P
	Drain	Boire de la Nigaudière	P
	Mesnil en Vallée	Plan d'eau de la Grand'Fosse	P
	Bouzillé	Boire Sainte Catherine	P
	Le Marillais	Boire du Seil	P
Maine	Angers	Pont Jean Moulin	P
Mayenne	La Jaille Yvon	Ribouet	P
	Montreuil sur Maine	Aire de loisirs	P
	Pruillé	Camping	P
	Feneu	Port Albert	P
	Montreuil-Juigné	Camping	P
Moine	Chanteloup les Bois	Péronne	P
	Cholet	Godinière	P
	Saint André de la Marche	Beau rivage	P
	Saint André de la Marche	Plan d'eau communal	P
	La Séguinière	Moulin de la Cour	P
	La Renaudière	Chemin des pêcheurs	P
	Saint Crespin sur Moine	Le Gué	P
Oudon	Nyoseau	Camping	P
	Segré	Barrage sous la Tour	P
	Pouancé	Etang de Pouancé	P
	Pouancé	Etang de Saint Aubin	P
Sarthe	Chateaufeu sur Sarthe	Amont de l'écluse	P
	Moulin d'Ivray - Etriché	Moulin d'Ivray	P
	Juvardeil	Le port	P
	Tiercé	Chatelet	P
	Cheffes	Le port	P
	Champigné	Plan d'eau du Pyron	P
Sèvre Nantaise	Torfou	Foulon	P



Ponton de pêche sécurisé (présence d'un garde-corps ou autre).



Ponton de pêche accessible à tous.



Stationnement à proximité du ponton.



Ponton de pêche non sécurisé (absence d'un garde-corps ou autre).



Ponton de pêche accessible à tous.



Stationnement distant du ponton.

Cales de mise à l'eau

Pour avoir plus d'informations sur les cales de mise à l'eau (en dur ou naturelles, spécificités, dépendantes ou non du niveau d'eau, etc.), n'hésitez pas à consulter notre carte interactive sur www.fedepeche49.fr.



Rivière	Commune	Lieu-dit	Rive	Infos
Eure	Beaupréau	Les Onglées	Droite	
	Montrevault	Raz Gué	Gauche	
	Boissière sur Eure	Corneau	Droite	
	Chapelle Saint Florent	Coulaines	Gauche	
Lathan	Rillé	Embarcadère		
Layon	Rablay sur Layon	Le Lavoir	Gauche	
	Saint Aubin de Luigné	Le Pont	Droite	
	Chaufondos sur Layon	En aval du pont	Droite	
Loir	Durtal	Chalou	Gauche	
	Durtal	En face le camping	Gauche	
	Durtal	En face la château	Gauche	
	Lezigné	Ignerelle	Gauche	
	Huillé	Chaufour	Gauche	
	Baracé	Prigne	Droite	
	Seiches sur le Loir	Prigne amont	Gauche	
	Seiches sur le Loir	Prigne aval	Gauche	
	Seiches sur le Loir	Port	Gauche	
	Montreuil sur Loir	Chemin du port	Droite	
	Montreuil sur Loir	Maison Neuve	Gauche	
	Corzé	En amont du barrage	Gauche	
	Corzé	En aval du barrage	Gauche	
	Villevêque	Le port	Gauche	
Loir	Brillollay	Aval du barrage de Pont	Droite	
	Brillollay	Cale du pont	Droite	
Loire	Montsoreau	Quai	Gauche	
	Saumur	Quai Carnot	Gauche	
	Saumur	Ile d'Offard	Droite	
	Saint Martin de la Place	Guinguette	Droite	
	Saint Clément des Levées	Quai	Droite	

Rivière	Commune	Lieu-dit	Rive	Infos	
Loire	Genes	En aval du pont	Gauche		
	Le Thourel	Quai des Mariniers	Gauche		
	La Menitric	Le port	Droite		
	Saint Mathurin sur Loire	En aval du pont	Droite		
	Saint Rémy la Varenne	En aval du pont	Gauche		
	Ponts de Cé	Base nautique	Droite		
	Béhuard	Bras de la Guillemette	Gauche		
	Rochefort sur Loire	Les Lombardières	Gauche		
	La Possonnière	Le port	Droite		
	Saint Georges sur Loire	Le Grand Bras	Droite		
	Chalonnès sur Loire	En amont du pont	Gauche		
	Chalonnès sur Loire	En aval du pont	Gauche		
	Montjean sur Loire	En amont du pont	Gauche		
	Montjean sur Loire	En amont du pont 2	Gauche		
Louet	Ingrandes sur Loire	En aval du pont	Droite		
	Ingrandes sur Loire	Camping	Gauche		
	Montrelais	Aire de loisirs	Gauche		
	Saint Florent le Vieil	En amont du pont	Gauche		
	Drain	Boires de Drain			
	Champtoceaux	La Patache	Gauche		
	Denée	Pont qui tremble	Droite		
	Maine	Angers	Jean Moulin	Droite	
		Angers	Promenade de Reculée	Droite	
		Angers	Promenade de Reculée 2	Droite	
Angers		La Rochefoucauld	Droite		
Angers		Rocher de la Baumette 1	Gauche		
Angers	Rocher de la Baumette 2	Gauche			

Rivière	Commune	Lieu-dit	Rive	Infos	
Maine	Bouchemaine	Le pont	Droite		
	Bouchemaine	Base nautique	Droite		
	Jaille Yvon	Camping	Droite		
	Chenillé-Changé	Camping	Gauche		
Mayenne	Chambellay	En amont du pont	Droite		
	Montreuil sur Maine	Camping	Droite		
	Grez-Neuville	Le pont (en amont)	Gauche		
	Grez-Neuville	Ecluse	Droite		
	Pruillé	Camping	Droite		
	Pruillé	Le Port	Droite		
	Pruillé	La Roussière amont	Droite		
	Pruillé	La Roussière aval	Gauche		
	Feneu	Port Albert	Gauche		
	Montreuil-Juigné	Le Pont (en amont)	Gauche		
	Cantenay-Epinard	Le port	Gauche		
	Moine	La Tessoualle	La Tortière (Ribou)	Gauche	
		Cholet	Etang des Noues		
		Chanteloup les Bois	Etang de Péronne		
Saint André de la Marche		Clopin	Droite		
Oudon	La Renaudière	Chemin des pêcheurs	Droite		
	Chatelais	Aire de repos	Droite		
	Saint Aubin du Pavail	Court Pivert	Droite		
	Segré	Barrage sous la Tour	Droite		
	Segré	Le Port	Droite		
Louvaines	La Motte	Gauche			
Louvaines	La Bordardière	Gauche			

Rivière	Commune	Lieu-dit	Rive	Infos
Oudon	Andigné	Port aux Anglais	Droite	
	Lion d'Angers	Le port (à côté du pont)	Droite	
	Lion d'Angers	Port (quai)	Droite	
Sarthe	Morannes sur Sarthe	Pendu	Gauche	
	Morannes sur Sarthe	Quai des Moulins	Gauche	
	Brissarthe	La Noé	Gauche	
	Brissarthe	Le port	Droite	
	Brissarthe	Le Porage	Gauche	
	Chateaufort sur Sarthe	En amont de l'écluse	Droite	
	Chateaufort sur Sarthe	Port Guitteau	Droite	
	Juvardeil	Le port	Droite	
	Juvardeil	Le Theil	Droite	
	Etriché	Moulin d'Ivray	Gauche	
	Tiercé	Porte Bise	Gauche	
	Tiercé	Chatelet	Gauche	
	Cheffes sur Sarthe	Port amont écluse	Droite	
	Cheffes sur Sarthe	Le port aval écluse	Droite	
Sèvre Nantaise	Verigné	Rue Seyeux	Gauche	
	Brillollay	Le Port	Gauche	
	Soulaire et Bourg	La Baillie	Droite	
	Ecouflant	Rue de Sauron	Gauche	
Thouet	Ecouflant	Port Launay	Gauche	
	Torfoeu	Foulon	Droite	
	Torfoeu	Grossière	Droite	
Thouet	Montreuil-Bellay	Route du Puy	Gauche	
	Montreuil-Bellay	Ile aux Moines	Droite	
	Saint Hilaire Saint Florent	Base nautique	Gauche	



Stationnement facile (5 places ou plus)

Mise à l'eau pour tous types d'embarcation (barques, bass boats, float tubes, etc.)



Stationnement limité (3 à 4 places)

Mise à l'eau conseillée pour embarcations légères (barques en plastique, en alu, etc.)



Stationnement limité (max 2 places)



Mise à l'eau pour float tubes

Parcours carpe de nuit

Le Maine-et-Loire dispose d'un réseau hydrographique assez conséquent, qui offre la chance d'avoir de nombreux cours d'eau à prospecter et quelques lacs ou plans d'eau.

Conformément à la réglementation, la pêche de la carpe s'effectue de jour (30 minutes avant le lever du soleil et 30 minutes après le coucher du soleil) sur l'ensemble du département. Mais, par arrêté préfectoral, la pratique de la pêche de la carpe peut se réaliser de nuit sur des



parcours autorisés pour tenter d'attraper ce poisson avec des esches végétales. Retrouvez l'ensemble de ces parcours dans notre guide de pêche ou sur notre carte interactive en se rendant sur www.fedepeche49.fr.

De nombreux parcours s'offrent à vous, novices ou mordus, pour tenter une sortie d'une (ou plusieurs) nuit(s) au bord de l'eau. C'est aussi l'occasion de passer un moment de déconnexion en pleine nature !

QUELQUES PARCOURS À TESTER !

Lac du Verdon à Cholet

La quasi-totalité du plan d'eau est passée en parcours carpe de nuit (attention à bien repérer les zones de réserves de pêche avant votre sortie). Le cheptel de carpes est assez important sur ce plan d'eau. Si vous tombez sur une période où les poissons sont bien actifs, vous pourrez passer une belle session à coup sûr !

Le Louet à Denée

L'intégralité du Louet est autorisée à la pêche de la carpe de nuit, soit près de 20 kilomètres ! Il offre donc un large de choix pour essayer de pêcher des carpes présentes dans les différents méandres de ce cours d'eau. A vous de trouver la bonne stratégie !



Authion aux Rosiers sur Loire

Profitez de ce parcours au départ du pont du Gué de Frêne jusqu'à la confluence avec la Curée, une dizaine de kilomètres en aval. Ce cours d'eau, pas très large, accueille des carpes de taille intermédiaire et certaines peuvent dépasser les 15 kilos.

La Maine à Angers

Pour les amoureux de la pêche en plein centre-ville, l'intégralité de la Maine (en amont du seuil de Maine) est en parcours carpe de nuit. De jolis poissons pris dans cette portion de rivière dont certains peuvent dépasser les plus de 20 kilos.

La Mayenne à Cantenay-Epinard

La Mayenne offre un long parcours depuis le barrage de Sautré jusqu'à la confluence avec la Sarthe. Certains secteurs sont accessibles du bord mais vous pouvez également mettre votre bateau à l'eau pour trouver un coin plus calme. De beaux poissons pris dans ce secteur.

Silure à la recherche du poisson record !

Le silure est maintenant implanté depuis plusieurs dizaines d'années dans notre département et les poissons de plus de 2,50 mètres, âgés d'une trentaine d'années ou plus, ne sont plus « rares ».

La pêche du silure s'est démocratisée sur nos cours d'eau et certains pêcheurs se sont maintenant spécialisés dans sa recherche. Aux leurres, aux vifs ou avec d'autres



appâts, beaucoup de techniques de pêche s'offrent à vous ! De la Loire à la Maine en passant par la Sarthe, la Mayenne, le Loir ou l'Oudon, il y a de nombreux cours d'eau où vous pourrez rechercher ce poisson. Du bord, en float tube ou en bateau, vous pouvez vous essayer à la quête de ce poisson, même si la pêche en embarcation sera plus facile !

De nombreux lieux sont connus dans le département. Voici quelques exemples de secteurs à tester :

La Loire à Gennes

Ce parcours est très connu au niveau national pour la pêche du silure. Devenu très célèbre avec l'organisation du Trophée Loire Silure, compétition organisée par l'AAPPMA Les Fervents de la Gaule, vous pourrez tenter de le rechercher dans les fosses de la Loire et trouver des gros poissons ! N'hésitez pas à remonter la Loire vers Saint Clément des Levées ou à descendre jusqu'à la Ménitrié !

La Mayenne à Montreuil-Juigné

Profitez de la cale de mise à l'eau située en rive gauche, en amont du pont de Montreuil-Juigné, pour mettre votre bateau à l'eau. Vous pourrez remonter jusqu'au barrage de Sautré et descendre jusqu'au barrage de Montreuil-Juigné. Un beau linéaire de pêche pour essayer de retrouver quelques beaux silures qui vivent dans les zones profondes de ce bief. Attention à la zone de réserve de pêche en aval des ouvrages.

La Sarthe à Morannes sur Sarthe

A la limite avec le département de la Sarthe, partez à la découverte de ce joli secteur de pêche. Vous trouverez des silures qui pourront dépasser les 2 mètres voir plus. Grâce aux mises à l'eau à disposition sur le secteur, vous pourrez prospecter une grande zone.

La Maine à Angers

En plein cœur du centre-ville, à quelques pas du Château d'Angers, vous trouverez des poissons records ! Recherchez-le dans ses zones profondes et n'hésitez pas à remonter vers la confluence de la Sarthe et de la Mayenne. Pour les plus courageux, franchissez le seuil de Maine et prenez la direction de Bouchemaine pour aller rechercher d'autres spots comme le pont de Pruniers ou le pont de chemin de fer.

Le Loir à Baracé

Rendez-vous au niveau de la cale de mise à l'eau de Prigne en aval du barrage. Vous pourrez facilement mettre votre embarcation à l'eau et descendre ce bief du Loir, qui s'étend sur quelques kilomètres. Il y aura plusieurs spots à exploiter pour essayer de débusquer quelques silures qui vivent sur ce parcours.



Aspe, une pêche d'adrénaline

Arrivé depuis une quinzaine d'années sur la Loire, l'aspe est aujourd'hui bien présent sur le fleuve royal mais on le trouve aussi en nombre sur le bassin versant de la Maine (Sarthe, Loir, Mayenne, etc.). Ce poisson est connu pour sa combativité et donne des sensations fortes à coup sûr. Sa pêche offre la possibilité d'aller au bord de l'eau pour une rapide session avec peu de matériel.

Poisson pouvant être lunatique, il ne faut pas se décourager et lancer à répétition pour le tenter. Des sitckbaits, des jerks minnows, des jigs, ... la liste de leurs est longue pour le séduire. Ce poisson à la touche de furieux, est un vecteur de pure adrénaline pour le pêcheur. Vous pouvez trouver de poissons de plus de 80 cm et certains peuvent dépasser la barre mythique du mètre. Mais ces poissons âgés, ne sont pas les plus facile à attraper.

Voici quelques coins dans le Maine-et-Loire pour la recherche de l'aspe :



La Loire à Béhuard

Au début du bras de la Guillemette, en rive droite de la Loire, vous trouverez une veine d'eau importante qui crée un fort courant et des zones de contre-courants, propices pour trouver des poissons. Pour accéder au plus près, passez par l'île de Béhuard et remonter en son amont avec votre voiture. Après quelques dizaines de mètres à pied, vous y serez ! Attention, cette zone est escarpée et l'accès est difficile.

La Loire à La Menitric

Rendez-vous au niveau du port Saint Maur pour tenter votre chance. La période estivale sera la plus facile à pêcher mais il est possible d'essayer de le pêcher au printemps ou à l'automne malgré que le niveau d'eau peut être important. Les chasses de ce poisson sont nombreuses sur ce spot et il n'est pas rare d'en observer en bordure. Ils viennent chasser dans les bancs de petits poissons blancs.

La Loire aux Ponts de Cé

Juste en aval du pont Dumnacus, en plein cœur de la commune, vous trouverez une zone idéale pour la recherche de l'aspe. La présence des piles de pont et d'un seuil dans le fond permet de créer des belles zones de turbulence permettant la recherche de ce poisson.

Confluence Maine/Loire à Bouchemaine

La confluence de la Maine et de la Loire abrite une belle de populations d'aspes. Depuis la rive, il est tout à fait possible de venir les pêcher. Avec des waders, il sera plus facile de les pêcher. Attention au niveau d'eau car la pêche peut se compliquer. De beaux poissons sont pris dans le secteur !

La Sarthe à Cheffes sur Sarthe

Essayez vous à une sortie dans la boire de la Vidange, située sur la route entre Cheffes sur Sarthe et Tiercé. Avec des waders, pêchez en aval du pont (zone en réserve annuelle entre le barrage et le pont) et n'hésitez à descendre le long de la rive gauche.

Feeder, à la recherche de beaux poissons

La pêche au feeder est une technique alternative à la pêche au coup. Avec peu d'investissement financier, si vous êtes débutants, vous pouvez vous essayer à cette pêche. Munie d'une cage que vous garnirez d'amorce et aussi d'esches, vous amorcerez un coup de pêche à plus longue distance (par rapport à la pêche sans moulinet) à l'aide d'une canne à moulinet.

Avec cette technique de pêche, vous pourrez tenter de séduire différents poissons de la famille des cyprinidés : gardons, brèmes, barbeaux, carpes, tanches, carassins, mulets, etc.

Les zones de pêche pour vous essayer au feeder sont nombreuses. En voici quelques-unes :

La Mayenne à Feneu

Rendez-vous au niveau du port Albert à Feneu pour tenter d'attraper des brèmes sur ce parcours. Vous pourrez accéder facilement au site de pêche et vous aurez votre voiture à proximité, ce qui est très pratique pour emmener votre matériel. Vous disposerez d'une zone dégagée, depuis le quai.

La Boire de Champtocé sur Loire

Brèmes, gardons et carassins pourront remplir à coup sûr votre bourriche sur cette boire bien connue des pêcheurs. Chaque année, l'association procède à des campagnes d'arrachage de jussie pour offrir toujours la possibilité de pêcher toute l'année.

La Loire à Ingrandes sur Loire

Pêcher au feeder sur la Loire, n'est pas le plus facile avec le courant. Pas besoin de pêcher à de longues distances pour vous essayer au feeder. La diversité de poissons qui s'offre à vous, pourra peut-être vous permettre d'attraper différentes espèces : brèmes, gardons, barbeaux, mulets, etc.



La Maine à Sainte Gemmes sur Loire

Pêchez à proximité du marais de la Baumette, en rive gauche de la Maine, en amont du pont de chemin de fer. Ce parcours de pêche est apprécié des pêcheurs de compétition au coup car il regorge de belles brèmes. Il n'est pas exclu de prendre d'autres espèces de poissons.

La Sarthe à Étriché

Les brèmes sont bien présentes aux Orgeries, en amont du Moulin d'Yvray. Vous pouvez accéder avec votre voiture sur ce secteur de pêche. Les postes de pêche sont entretenus chaque année. Attention, la berge est haute et il faut impérativement vous munir d'une épauvette.



Pêche des écrevisses



L'année 2024 a été une année très propice à la pêche des écrevisses dans le département. Les niveaux d'eau importants et l'hiver doux auront contribué à leur développement.

Deux espèces d'écrevisses sont présentes dans le Maine-et-Loire : l'écrevisse américaine et l'écrevisse de Louisiane. Ces deux dernières appartiennent à la liste des espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques et il est donc interdit de les remettre à l'eau.

Retrouvez des informations sur la réglementation sur cette pêche en page 33 de ce document.

Profitez des premières grosses chaleurs pour attraper vos premières écrevisses. Elles seront plus actives durant la période estivale ! C'est l'occasion d'aller au bord de l'eau en famille pour passer un bon moment.



Voici quelques idées de lieux pour attraper des écrevisses :

Boire de Champtocé sur Loire

La boire de Champtocé sur Loire est un lieu connu pour attraper des écrevisses. Profitez d'une partie de pêche à la canne pour mettre des balances à écrevisses en même temps. Vous pourrez capturer des individus de belle taille.

Plan d'eau de la Louisière à Mouliherne

Situé à l'est du département, ce plan d'eau est facilement accessible et bien aménagé. Ce sera facile pour des enfants de mettre à l'eau leurs balances et d'essayer d'attraper des écrevisses de Louisiane, présentes en nombre.

Plan d'eau de la Sablière au May sur Evre

Plan d'eau situé au sud de la commune, très bien aménagé et facile d'accès, les pêcheurs d'écrevisses connaissent bien cet endroit ! Vous pourrez passer une bonne journée en famille ou entre amis !

L'Authion

Difficile de situer un secteur précis sur ce cours d'eau car les écrevisses sont nombreuses dans l'Authion, ses affluents et ses canaux. A vous de vous essayer à un endroit et déplacez-vous si la pêche est infructueuse.

Street-fishing la pêche en ville !



L'Oudon à Segré

Rendez-vous à proximité du cinéma de Segré et tentez votre chance juste à côté sur l'Oudon. Perches, chevesnes et brochets sont présents dans le secteur. Après, n'hésitez pas à remonter dans le centre-ville et aller jusqu'au barrage de la Tour pour continuer votre balade.

La Loire à Saumur

Tentez votre chance en rive gauche de la Loire sur les quais de la Loire. Différentes espèces de poissons carnassiers sont présents : aspes, perches, chevesnes, brochets, silures, etc. Même si la Loire peut être parfois capricieuse, elle peut aussi offrir ses trésors !

La Loire à Chalonnes sur Loire

De la confluence de la Loire avec le Louet jusqu'en aval du pont de Chalonnes sur Loire, en rive gauche, plusieurs centaines de mètres s'offrent aux pêcheurs pour tenter les poissons : aspes, perches, barbeaux, sandres, brochets, silures, etc. Une diversité de poissons bien présente sur ce parcours !

Le street-fishing est un concept de pêche sportive où l'on utilise du matériel de pêche léger (canne, leurres, épuisette, etc.) pour partir à l'aventure sur les rivières situées en plein cœur de milieux urbains. Ce sont souvent des jeunes pêcheurs qui tentent leurs chances avec ce type de pratique.

C'est l'occasion d'aller prendre l'air et du plaisir, et de se vider la tête après une journée de travail, au bord de l'eau dans les villes. Ces secteurs sont généralement bien peuplés en poissons carnassiers.

Quelques lieux de pêche s'offrent à vous dans le département. Mais voici quelques idées :

La Maine à Angers

Garez-vous au niveau de la place La Rochefoucauld à Angers et descendez les marches pour accéder aux quais situés en bord de Maine. Brochets, perches, sandres, chevesnes, aspes ou silures sont présents sur le secteur. Vous pouvez remonter en amont du parcours vers le Centre Hospitalier Universitaire ou descendre en direction de la cale de la Savatte ou du Front de Maine.

Pêche au coup en famille

Lorsque l'on débute la pêche, jeunes ou adultes, on commence souvent par la pêche au coup à la recherche des petits poissons tels que le gardon, le rotengle, l'ablette ou la brème.

Avec un matériel de pêche peu onéreux, un peu d'amorce et une boîte d'asticots, partez au bord de l'eau en famille pour tenter d'attraper vos premiers poissons.

Plan d'eau de Saint André de la Marche

Situé en plein cœur de la commune, ce petit plan d'eau est idéal pour débiter la pêche. Gardons et rotengles sont bien présents sur ce lieu. Vous pourrez peut-être prendre d'autres espèces dans le plan d'eau comme des carpes ou des tanches. Vous trouverez des zones ombragées si le soleil est un peu trop fort !

Plan d'eau de Pouancé

A la limite départementale avec l'Ille-et-Vilaine, l'étang de Pouancé est un parcours de pêche idéal pour emmener des enfants. Facilement accessible, peu profond en bordure, il offre un lieu de pêche sécurisé et riche en espèces de poissons : gardons, rotengles, brèmes, carpes, perches, etc. Attention aux poissons-chats présents sur ce plan d'eau.

Plan d'eau du Vissoir à Trélazé

Labellisé parcours famille, le plan d'eau du Vissoir est un petit plan d'eau bien aménagé et empoissonné qui permet de passer une agréable journée en famille. Le parc, entourant le plan d'eau, vous permettra d'avoir un lieu sécurisé pour que vos enfants puissent jouer. Gardons et rotengles sont bien présents sur ce site.



C'est l'occasion de découvrir la diversité des poissons qui vivent dans nos eaux douces.

Beaucoup d'endroits existent pour aller pratiquer cette technique de pêche. Mais voici quelques lieux, faciles d'accès pour vous lancer dans cette technique :

Plan d'eau du Lys à Vihiers

Labellisé parcours Famille en 2024, le plan d'eau du Lys offre de nombreux aménagements pour venir passer une belle journée en famille ou avec des amis au bord de l'eau : tables de pique-nique, aire de jeux, ponton sécurisé, toilettes, etc. Régulièrement réempoissonné, le plan d'eau vous permettra de réaliser de belles bourriches.

Plan d'eau de Montjean sur Loire

Situé à côté du stade, ce plan d'eau offre un linéaire de pêche, bien entretenu, sécurisé et facilement accessible pour des enfants. Gardons et rotengles sont les espèces principales à cibler lors de votre partie pêche. Mais vous pouvez y trouver d'autres espèces de poissons.



Pêche en float tube



Etang Saint Nicolas à Angers

L'étang Saint Nicolas est en no-kill sur les carnassiers (brochets, sandres et black-bass) et impose donc la remise à l'eau obligatoire de ces poissons. Pas toujours facile de pêcher du bord, le float tube est le bon compromis pour pratiquer la pêche aux leurres. Il vous permettra de mieux prospecter cet étang.



Le Thouet à Montreuil-Bellay

Rendez-vous sur le parcours Passion situé en aval du pont Napoléon (mise à l'eau à côté en rive gauche) jusqu'au barrage de la Salle. Vous pourrez essayer de faire une pêche multi-carnassiers car brochets, perches, sandres, black-bass et silures sont bien présents sur cette rivière.

Lac de Ribou à Cholet

Mettez-vous à l'eau au niveau de la cale de mise à l'eau de la Tortière et partez découvrir les grandes étendues de ce lac de 80 hectares. Sandres et perches sont les poissons à privilégier. Si les poissons sont actifs, vous avez possibilité de réaliser une belle pêche.

Etang de Péronne à Chanteloup les Bois

En plein cœur d'une grande forêt riche en biodiversité, ce plan d'eau, d'une quarantaine d'hectares environ, est un cadre idéal pour aller se ressourcer. Brochets et perches sont les espèces à cibler en priorité pour les amoureux de la pêche aux leurres.

La Mayenne à Montreuil sur Maine

Rendez-vous sur le parking à côté de la mise à l'eau, pour vous mettre à l'eau. Sandres, perches et silures sont les poissons carnassiers les plus représentés sur le secteur. Attention aux réserves de pêche annuelle et spécifique en aval du barrage.

La Fédération



Reconnue d'utilité publique, agréée pour la protection de la nature, la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique a des missions d'intérêt général qui ont principalement pour objet :

- de promouvoir la pêche pour tous.
- de valoriser et préserver le patrimoine piscicole et halieutique du département.
- de soutenir techniquement et financièrement les activités des 37 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) du département.
- d'aménager et défendre les milieux aquatiques (plan de gestion piscicole, suivi de la qualité des milieux...).
- de former des gardes-pêche particuliers agréés par la Préfecture et assermentés par les tribunaux.
- de faire découvrir la richesse des milieux aquatiques (intervention en milieu scolaire, expositions...), en particulier à la Maison Pêche Nature.
- d'initier et apprendre les techniques de pêche (découverte et apprentissage lors des Ateliers Pêche Nature).
- de surveiller le réseau halieutique dans le cadre de missions de police de la pêche.

Grâce au versement des cotisations (lors de l'acquisition de votre carte de pêche), la Fédération peut remplir ces missions. Pour chaque adhérent, être à jour de sa cotisation est un acte citoyen en faveur du milieu aquatique et piscicole : il permet d'allouer des subventions aux AAPPMA (baux de pêche, aides aux dépenses d'entretien et d'accessibilité des cours d'eau), et de couvrir les charges de fonctionnement et de gestion de la Fédération et des AAPPMA.

UNE ORGANISATION À VOCATION OPÉRATIONNELLE

L'organisation de la Fédération repose sur un modèle conventionnel et démocratique, qui permet de répondre à toutes les exigences : celles liées à l'environnement aussi bien que celles destinées à la pratique de la pêche dans les meilleures conditions.

La Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique est ainsi composée :

- d'un Conseil d'Administration de 13 membres élus (dont 1 désigné ADAPAEF) et dont 6 forment le bureau.
- d'une équipe de 11 salariés répartis dans différents services : administratif, développement, garderie et technique.

LA PÊCHE EN MAINE ET LOIRE C'EST :

10 ATELIERS PÊCHE NATURE
34 000 PÊCHEURS
37 ASSOCIATIONS DE PÊCHE
1 ASSOCIATION DE PÊCHEURS
AMATEURS AUX ENGINS (ADAPAEF)
2 500 KM DE RIVIÈRES
600 HA DE PLANS D'EAU
49 ESPÈCES DE POISSONS RECENSÉES

La Maison Pêche Nature

Située à côté du siège social de la Fédération de pêche de Maine-et-Loire à Brissac-Quincé, la Maison Pêche Nature est un site pédagogique permettant l'apprentissage de la pêche de loisir et de sensibiliser le public à la protection du milieu aquatique. En 2023, la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, avec sa structure pédagogique, a fait son entrée, dans le Référentiel qualité en éducation à l'environnement du Graine.

Agréée par convention avec l'Inspection Académique de Maine-et-Loire, la Maison Pêche Nature propose des animations adaptées aux différents programmes scolaires (de la maternelle jusqu'à l'Université). Les animateurs de la Fédération se déplacent également au sein des écoles afin de travailler sur différentes thématiques liées aux milieux aquatiques. Elle accueille également des centres de loisirs à la demi-journée, à la journée ou dans le cadre de séjours PAJ (Point Accueil Jeunes).

Des aquariums regroupent les différentes espèces de poissons que l'on peut retrouver dans les rivières ou plans d'eau du département. Ils permettent ainsi d'expliquer la morphologie et la diversité des poissons, leurs régimes alimentaires, leurs reproductions, ... et ainsi de mieux comprendre leurs comportements. Une mare pédagogique permet de découvrir les invertébrés aquatiques. Après une pêche des petites bêtes de la mare, elles sont triées et observées à l'aide d'une loupe binoculaire dans une salle aménagée.

D'autres animations ou activités ludiques autour de différents thèmes sont également proposées :

découverte de la Reproduction Naturelle Aménagée du brochet, l'écosystème aquatique, les problèmes de dégradation et de pollutions du milieu aquatique, les familles de vertébrés, découverte de la faune et de la flore, ... ou bien d'autres encore qui sont à définir avec les animateurs en amont de votre venue. Des animations autour de la pêche sont aussi proposées sur l'étang du site. Certaines animations peuvent se faire sur un site extérieur à la Maison Pêche Nature.

La Maison Pêche Nature propose également des animations pour initier le grand public (adultes et enfants) aux différentes techniques de pêche sur le site de la Maison Pêche Nature ou sur des sites extérieurs dans le département. Retrouvez le programme d'animations pour chaque période de vacances scolaires sur le site Internet de la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique : www.fedepeche49.fr

EN 2024, CE SONT PLUS DE 5 000
PERSONNES (TOUS PUBLICS CONFONDUS)
QUI ONT ÉTÉ SENSIBILISÉES À LA
PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE OU
INITIÉES À LA PÊCHE.

MAISON PÊCHE NATURE

1 280 rue de la Gachetière
Montayer- Brissac-Quincé
49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE
Tél. : 02 41 87 57 09
secretariat@fedepeche49.fr

Animations Pêche

A l'occasion des vacances scolaires, la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique propose un programme d'animations afin d'initier ou de perfectionner jeunes ou adultes aux différentes techniques de pêche. Les animations se déroulent sur le site de la Maison Pêche Nature à Brissac-Quincé ou sur d'autres sites du département.

Pêche au coup

C'est la manière la plus simple et la plus adaptée pour découvrir la pêche. Vous tenterez d'attraper gardon, rotengle, ablette ou brème à l'aide d'une canne télescopique et d'une ligne de pêche.

Grande canne

Technique de pêche très utilisée pour la pêche de compétition, elle reste aussi ouverte à la pêche de loisir. Vous apprendrez à manipuler et à déboîter la canne de 9,50m, vous entraîner à lancer avec précision votre amorce ou ferrer votre poisson.

Feeder

Une technique pour pêcher au coup mais avec un moulinet ! Technique idéale pour attraper des poissons à l'aide d'une cage remplie d'amorce, l'utilisation de ce type de matériel permettra de pêcher à plus longue distance.

Carnassiers aux leurres (bord)

Pêche itinérante qui consiste à prospecter différentes zones à la recherche des poissons carnassiers tels que le brochet, le sandre, la perche ou le black-bass. Venez découvrir la pêche aux leurres et les animations adaptées.

Float tube

Embarcation gonflable pour pêcher les carnassiers, elle permet de pêcher des endroits difficiles d'accès en bateau ou du bord. Vous découvrirez les plaisirs de la pêche, les pieds dans l'eau, à la recherche du poisson.



Bateau

Afin de diversifier son offre, des animations de pêche aux leurres en bateau seront proposées durant l'année. L'occasion de se déplacer sur différents postes de pêche facilement et de découvrir une autre approche pour cette technique de pêche.

Pêche des écrevisses

Des questions sur la pêche des écrevisses ? Profitez d'un temps d'animation pour découvrir les espèces d'écrevisses présentes dans nos cours d'eau, le matériel nécessaire et connaître la réglementation.

Mouche

Des animations sont proposées autour de cette technique de pêche : atelier de montage de mouches artificielles, apprentissage de la gestuelle de lancer et mise en pratique au bord de l'eau.

Le nombre de participants est limité en fonction de la technique de pêche proposée. L'ensemble du matériel est fourni. Les animations sont encadrées par des salariés de la Fédération ou des guides de pêche conventionnés, titulaires d'un BP JEPS Pêche de Loisir. Le programme des animations est diffusé avant chaque période de vacances scolaires sur www.fedepeche49.fr.

MAISON PÊCHE NATURE

1 280 rue de la Gachetière
Montayer- Brissac-Quincé
49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE
Tél. : 02 41 87 57 09
secretariat@fedepeche49.fr

Animations Nature

La Maison Pêche Nature propose des animations de sensibilisation des milieux aquatiques. Découvrez quelques une de nos animations ci-dessous. Si vous êtes intéressés par une de ces animations ou pour répondre à un projet en particulier, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter !

Visite de la Maison de Pêche Nature

Découvrez la faune aquatique des eaux douces du Maine-et-Loire au travers différentes activités ludiques. Au programme : observation des espèces piscicoles du Maine-et-Loire dans les aquariums puis pêche des invertébrés dans la mare pédagogique et identification des petites bêtes.

A la découverte des poissons

Venez découvrir les aquariums et la pisciculture de la Maison de Pêche Nature afin d'en connaître un peu plus sur les poissons qui peuplent les eaux douces du département. Le brochet, espèce emblématique du Maine-et-Loire, sera mis à l'honneur.

Découverte des petites bêtes de la mare

Épuisette et seau en main, venez découvrir la richesse des milieux aquatiques et ses petites bêtes. Après la pêche, une observation sera réalisée, vous allez devenir incollables sur elles !

Découverte de la faune et de la flore

Partez pour une balade animée par des activités ludiques sur la faune et la flore, vous découvrirez la richesse des milieux aquatiques.

Découverte des oiseaux

Équipés de jumelles, venez observer les oiseaux au cours d'une promenade ornithologique.

Découverte des libellules

Partez à la découverte des libellules et des demoiselles. Qui sont ces drôles insectes ?



Balade contée

A travers une balade contée, venez découvrir la faune et la flore de l'étang.

Découverte des amphibiens

Crapauds, grenouilles, salamandres et tritons qui-sont-ils ? C'est l'occasion d'en connaître un peu sur ces espèces ! Observations et activités ludiques sont au programme. Aurez-vous la chance d'observer des larves de salamandres et de tritons ? De voir l'évolution d'un têtard ? Ou réussirez-vous à attraper une grenouille ?

Grand jeu Enquête policière nature

Le commissaire de police nature a retrouvé une victime au bord de l'étang. Les détectives vont devoir enquêter. Traces et indices ont peut-être été laissés par le(s) coupable(s).

En quête de biodiversité

Jeu de piste pour découvrir la biodiversité de l'étang de la Maison Pêche Nature.



Membre du réseau du Graine Pays de la Loire depuis de nombreuses années, notre Fédération a intégré le Référentiel qualité en éducation à l'environnement du Graine en 2023.

Cela signifie que nous sommes engagés dans une démarche d'amélioration continue de la gestion de notre structure et de nos pratiques pédagogiques.

Pour en savoir plus sur ce référentiel qualité, ces critères et les valeurs qu'il porte, rendez-vous sur le site internet du Graine Pays de la Loire <https://graine-pdl.org/demarche-qualite/>

Ateliers Pêche Nature

POUR S'INITIER AUX TECHNIQUES DE PÊCHE

Les Ateliers Pêche Nature (APN ou écoles de pêche) sont animés par des bénévoles des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA). Ils permettent d'initier des jeunes pêcheurs ou moins jeunes aux techniques de pêche et de les sensibiliser au milieu aquatique. C'est l'occasion de découvrir que la rivière est un milieu fragile et que la vie sous l'eau est très riche.

Différents objectifs sont fixés au cours des ateliers :

- le respect du poisson, les comportements et les modes de vie des différents poissons de la rivière, les techniques de pêche, la notion de capture raisonnée.
- la prise de conscience du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques, de leur faune et de la flore, de l'impact des actions de l'Homme sur le milieu, etc.
- le respect de soi et des autres usagers de l'eau lors d'une action de pêche.

Un chargé de développement de la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique coordonne le réseau de bénévoles et les forme pour avoir une cohérence entre les différents APN.



Il peut être aussi amené à venir participer à une journée d'animation ou accueillir des APN sur le site pédagogique de la Maison Pêche Nature à Brissac-Quincé.

Le coût d'une inscription est modeste (ou gratuit) et l'ensemble du matériel est fourni. Le but est de donner le maximum de compétences pour amener les participants à la pratique des techniques de pêche de façon autonome.

En Maine-et-Loire, les associations organisent des APN et permettent d'initier des jeunes ou adultes à différentes techniques de pêche :

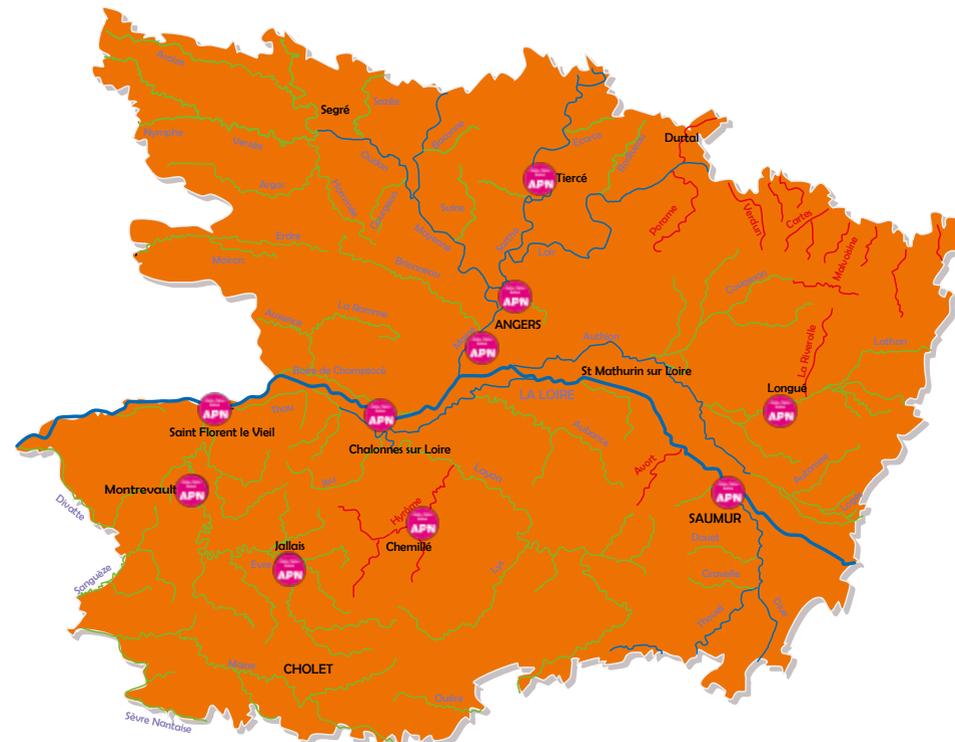
- pêche au coup
- pêche au coup au moulinet (feeder)
- pêche des carnassiers
- pêche de la carpe

Les animateurs sont formés aux premiers secours par le biais de la formation PSC1 (Prévention et Secours Civique de niveau 1).

Si vous êtes intéressés pour participer à un APN, consultez la carte sur la page de droite pour découvrir le lieu le plus proche de chez vous.

Les associations de pêche peuvent aussi faire découvrir la pêche sur des demi-journées avec par exemple des centres de loisirs, des écoles, des maisons de retraite, etc...

Ces animations sont encadrées par la signature d'une convention d'animation.



AAPPMA	LIEU	RESPONSABLE	CONTACT	TYPE DE PÊCHE ENSEIGNÉE	PÉRIODE
ABLETTE ANGEVINE	Angers	Alain Augelle	06 61 43 09 49 / ablette.angevine@orange.fr	coup - carnassier - feeder	février à octobre
AUX PÊCHEURS D'ANGERS LOIR	Angers	Daniel Beaupère	06 35 56 18 64 / auxpecheursdangersloir@gmail.com	coup - feeder	vacances scolaires
BRÈME CHALONNAISE	Chalennes sur Loire	Julien Bompas	06 63 21 08 72	coup - carnassier - feeder	juin
CACHALOTS DE L'HYRÔME ET DU LAYON	Chemillé	Loïc Baumard	02 41 30 67 29 / cachalots.hyrome.layon@gmail.com	coup - carpe - carnassier - truite	mars à juin
VANDOISES DE L'ÈVRE	Jallais	Daniel Chartier	06 21 75 40 76	coup	mars à juin
GAULES DU LATHAN	Longué	Béatrice Brard	06 89 03 90 53	carnassier	octobre
MARTINS-PÊCHEURS DE MONTREVAULT	Montrevault	Mickaël Rousse	06 10 95 59 49	coup	
SAINT FLORENT LE VIEIL	St Florent	Yves Rouvray	06 21 43 72 40 / yves.rouvray@live.fr	coup - carnassier - feeder	avril à mai
				club pêche - multi-pêche	septembre à juin
ROSEAU SAUMUROIS	Saumur	Jacques Desman	06 42 00 85 69	coup - carnassier	avril à octobre
BROCHETS DE LA SARTHE	Tiercé	Pierre Girard	02 41 42 53 49 / lesbrochetsdelasarthe@hotmail.fr	carnassier	avril à juin



Junior Fishing Tour Leurres et Coup



Le Junior Fishing Tour (JFT), c'est une nouvelle compétition tous niveaux pour les jeunes pêcheuses et pêcheurs, fruit du partenariat entre la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), la Fédération Française des Pêches Sportives (FFPS) et le Groupement de l'Industrie Française d'Articles de Pêche (GIFAP).

2 types de circuits sont proposées :

- ▶ « JFT Coup » pour la pêche au coup
- ▶ « JFT Leurres » pour la pêche des carnassiers de bord



2 catégories d'âge :

- ▶ Juniors : moins de 14 ans
- ▶ Espoirs : 14 à 17 ans

La première saison a pu débuter par les manches départementales à partir de septembre 2024 et continueront jusqu'à la fin mai 2025 dans une ambiance conviviale favorisant la rencontre et la progression.

Les meilleurs participants seront sélectionnés par catégories d'âge pour les finales régionales qui détermineront ensuite les qualifiés pour les grandes finales nationales. A chaque manche : des lots pour tous et des dotations des grandes marques de pêche pour les podiums.

La Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique avait déjà mis en place ce type de compétition à l'échelle du département, avec la première édition du Carna Junior 49 en 2023. En 2024, elle a poursuivi en proposant la seconde édition de ce challenge de pêche aux leurres. Elle a également créé le Coup Junior 49 dédié à la pêche au coup.

Les premières manches du Junior Fishing Tour Coup et Leurres, se sont respectivement déroulées le samedi 12 octobre 2024 au plan d'eau du Lys à Vihiers et sur la Maine à Angers, le samedi 9 novembre 2024. Les prochaines épreuves sont prévus début avril pour le coup et vers la mi-mai 2025 pour la pêche aux leurres.

Les jeunes sont récompensés avec de jolies dotations de matériels de pêche à l'issue de chaque manche. Remerciements aux AAPPMA et au Comité Départemental de Pêche Sportive au Coup pour leur aide précieuse à l'organisation des différentes manches.

Suivez nos actualités sur www.fedepeche49.fr pour connaître les modalités d'inscriptions.

QUELQUES CHIFFRES EN 2024 :

- ▶ 37 participants au Carna Junior 49 en 2024
- ▶ 20 participants à la première manche du Coup Junior 49 (mars 2024).
- ▶ 10 participants à la première manche du « JFT Coup » à Vihiers (octobre 2024).



Challenge Anjou Carnassiers

CHALLENGE
ANJOU
CARNASSIERS

La Fédération de Maine-et-Loire la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a mis en place la seconde édition de son challenge Anjou Carnassiers, compétition de pêche des carnassiers aux leurres en bateau sur plusieurs manches.

Elle s'est appuyée sur plusieurs Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour mettre en place un total de 6 manches au cours de l'année 2024 :

- Open de l'Île Saint Aubin à Cantenay-Epinard, le 1^{er} juin (AAPPMA Ablette Angevine et Angers Pêches Sportives).
- Open Loire Carnassiers les 15 et 16 juin à Saint Florent le Vieil (AAPPMA Le Scion Florentais).
- Challenge Carnassiers les 7 et 8 septembre à Saumur (AAPPMA Le Roseau Saumurois).
- Open Carnassiers le 21 septembre à Cheffes sur Sarthe (AAPPMA Les Brochets de la Sarthe).
- Open Carnassiers le 12 octobre à Chalonnes sur Loire (AAPPMA La Brème Chalonnaise).
- Open Carnassiers le 16 novembre à Bouchemaine (Fédération et AAPPMA Aux Pêcheurs d'Angers Loir).

Malheureusement, les manches à Saint Florent le Vieil et à Chalonnes sur Loire ont dû être annulées en raison du niveau d'eau important de la Loire. Elles ne permettaient d'accueillir les compétiteurs avec des bonnes conditions de sécurité.

Pour être comptabilisé dans le classement du challenge, il fallait participer à 3 manches au minimum. Si une équipe participait à l'ensemble des manches, les 3 meilleures étaient retenues pour le classement final. 20 équipes se sont inscrites pour cette édition.



La mise en place de cette compétition a plusieurs objectifs :

- Proposer un challenge sous forme de compétition, une demande émanant de la part de pêcheurs désireux de s'opposer à d'autres adhérents.
- Créer une cohésion et des moments de partage entre les différents participants lors des différentes manches.
- Valoriser la pêche de loisir

Les 3 meilleures équipes ont été récompensées : un séjour de 4 jours et 5 nuits pour 2 personnes en Espagne avec Loïc DOMERGUE, un 1^{er} séjour de 2 jours de guidage et 7 nuits en Dordogne avec Luc MATOSEVIC et 2 journées de guidage avec Laurent GOUPIL.

L'ensemble des équipes sont reparties avec une dotation de produits textiles à l'effigie du challenge.



Travaux de restauration sur le Pont Ramé

Le ruisseau du Pont Ramé est une rivière de 1^{ère} catégorie située sur les communes de Lezigné/Durtal et qui se jette dans le Loir. Dans les années 1970, elle a subi d'importantes modifications (recalibrage, détournement, ouvrage...) dans le cadre du remembrement, modifiant considérablement ses qualités hydro-morphologiques.

La Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'est portée maître d'œuvre et maître d'ouvrage pour des travaux visant à améliorer la diversification des habitats et la continuité piscicole du Pont Rame.



La Fédération, propriétaire d'une partie du cours d'eau sur lequel se trouve un ouvrage répartiteur (assurant le remplissage et le maintien du niveau d'eau d'une frayère à brochets de 4,5 Ha), a souhaité, dans le cadre du Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevines, porter une action de restauration morphologique et de continuité piscicole. Cette action permettra la restauration de 800 mètres linéaires de cours d'eau ainsi que d'assurer la continuité piscicole sur 1,5 kilomètre.

Il apparaît que le cours d'eau a été élargi. Il a donc été proposé de réduire la section du lit de la rivière de façon à retrouver un lit emboîté permettant de conserver un hydrodynamisme fonctionnel quel que soit la période de l'année (et notamment la période estivale, le débit

moyen d'août de la rivière ayant été mesuré à moins de 10 l/s). Après étude, le lit moyen de la rivière doit d'être réduit à 2 mètres de large (6 mètres actuellement) et le lit d'étiage à 0,3 mètre. Il sera procédé, pour ce faire à un déblai / remblai en rive gauche (propriété de la Fédération (environ 100 m³) et un apport de matériaux (50 m³) de type « découvert de carrière (0 / 150 mm).

Les travaux ont été menés durant le mois d'octobre 2024. Pendant près d'une semaine, une pelleteuse a réhaussé les banquettes pour pincer le lit tout en préservant les fosses nécessaires au maintien de la vie aquatique en période d'étiage.

Parallèlement, des déflecteurs en bois ont été installés dans le lit de la rivière afin de diversifier les écoulements et recréer des fosses et abris dans le lit mineur de la rivière. Malheureusement, la montée des eaux rapide mi-octobre a stoppé le chantier. Celui-ci reprendra au printemps 2025 pour finaliser les déflecteurs. Cela dit les effets d'accélération et de diversification des écoulements se font déjà sentir sur une grande partie du chantier.

Finalement, les travaux coûteront 35 000€ (dont 10% à la charge de la Fédération Nationale de Pêche en France et 10% à la charge de la Fédération). Ils devraient permettre de retrouver sur le secteur des espèces rhéophiles (chevesne, goujon, etc.), plus adaptées aux conditions hydrologiques du cours d'eau. Afin de vérifier l'efficacité de ces travaux, une pêche d'inventaire sera réalisée en 2026.



Suivis thermiques sur l'Evre

La température de l'eau est un paramètre jouant un rôle majeur dans la dynamique de nombreux organismes aquatiques. Elle va en effet influencer leur croissance, leur reproduction, leur comportement mais encore leur distribution spatiale. Le dérèglement climatique participe fortement à l'augmentation des températures des cours d'eau mais également à la modification des régimes de précipitation.

De plus, les actions de l'Homme telles que l'urbanisation, l'agriculture, la construction de barrages, sont autant d'actions qui modifient la morphologie et le régime hydrologique des cours d'eau, induisant ainsi des variations de température.

Tout cela, vient perturber le fonctionnement des milieux aquatiques mais également profiter à certaines espèces exotiques.

Ces dernières, supportant des températures plus chaudes et des concentrations en oxygène plus faibles que les espèces autochtones, pourraient voir leur aire de répartition s'étendre.



Il est donc important de prendre en compte ce paramètre, afin de faire le lien entre l'évolution des températures et la dynamique des organismes aquatiques, mais également pour concevoir des mesures de gestion adaptées et efficaces sur le long terme.

C'est pourquoi, dans le cadre de l'amélioration de la connaissance des peuplements piscicoles et du développement du Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG), la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, met en place un réseau de surveillance des températures des cours d'eau du département. Ce dispositif est premièrement testé sur le bassin de l'Evre, en partenariat avec le SMIB (Syndicat mixte des bassins Evre-Thau-St Denis-Robinets-Haie d'Alot). Dans ce cadre, huit sondes autonomes et consultables à distance ont pu être installées sur plusieurs cours d'eau du bassin de l'Evre, bénéficiant d'un écoulement tout au long de l'année. L'objectif est surtout d'y repérer les valeurs seuils de la période estivale pour voir si la température est un facteur limitant.

Une année hydrologique minimum de suivi sera nécessaire pour avoir une vision globale.

A terme, ce dispositif sera étendu à l'ensemble des bassins versants du département.

La Maille d'Anjou

RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE DE LA PÊCHE AUX ENGS

Tout engin utilisé doit être identifié par une plaque en matière inaltérable, sertie ou rivée, comportant le numéro de licence ou le nom suivi de la lettre A.

L'utilisation des engins, y compris les cordées et les balances, est interdite sur une distance de 200 mètres à l'aval des barrages et écluses sur les eaux du domaine public. Pour les nasses rigides, obligation d'une maille égale ou supérieure à 40 mm.

Seules les nasses rigides (bosselles, tambours, ...) sont autorisées pendant la période de fermeture du brochet et du sandre du 27 janvier au 25 avril (arrêté préfectoral). Pendant cette période, il est interdit de conserver un brochet ou un sandre quelle que soit sa taille.

Il est interdit de manœuvrer ou de relever les nasses ou ancaux (à l'exception des bosselles et nasses anguillères) entre le samedi 18h et le lundi 6h.

Licence de pêche particulière

- 3 nasses anguillères ou bosselles.
- 1 nasse à poissons, rigide.
- 3 cordées munies pour l'ensemble de 18 hameçons maximum.
- 4 lignes montées sur cannes (réciprocité départementale lancer compris).
- 1 nasse à lamproie (sauf dans le bassin de la Maine).
- 6 nasses à écrevisses ou à poissons-chat.
- 1 carrelet sur les lots de l'état.
- 1 épervier.

Licence de petite pêche

- 3 nasses à poissons ou ancaux.
- 1 carrelet (25 m² maximum) ou 1 coul (1,5m de diamètre maxi).
- 1 épervier.
- 3 cordées munies pour l'ensemble de 18 hameçons maximum.
- 3 nasses anguillères ou bosselles.
- 4 lignes montées sur cannes (réciprocité départementale lancer compris).
- 1 nasse à lamproie.
- 6 nasses à écrevisses ou à poissons-chats.

Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets et de Protection du Milieu Aquatique de Maine-et-Loire

Les licences peuvent être retirées

Domaine Public (Loire, Authion, Layon, Thouet, Dive)
Direction Départementale des Territoires – services des eaux et forêts
15 bis, Rue Dupetit Thouars - 49047 ANGERS
Tél. : 02 41 86 66 63

Domaine transféré au CD49 (Maine, Sarthe, Mayenne, Loir et Oudon)
Chez M. Michel VEAUX
6 rue de l'Ormeau Blanc - 49000 ECOUFLANT - Tél. : 06 73 98 76 13

Les cartes sont disponibles

- Pour le secteur Loire (lots L – Louet – Layon)
Chez M. William ALBERTIER
30 avenue du stade
49170 LA POSSONNIERE
Tél. : 06 89 81 24 64
- Pour le secteur Loire (lots K – Thouet – Authion - Dive)
Chez Jacques MEUNIER -
9 quai des Mariniers
Le Thoureil – 49350 GENNES VAL DE LOIRE
Tél. : 06 71 97 47 60

La carte étant réciprocaire, vous bénéficiez à ce titre de :

- 6 balances à écrevisses
- 1 carafe à vairons (2 litres maximum)



Tarifs carte de pêche et licences 2025

Carte de pêche pour adhérent ADAPAEF

97 €

Des frais postaux fixés à 5 € sont ajoutés pour l'envoi des documents.

LICENCE DOMAINE PUBLIC

Petite Pêche 56 €

Particulière 28 €

LICENCE DOMAINE TRANSFÉRÉ

Petite Pêche 57 €

Particulière 28 €

RÉPARTITION DES COTISATIONS



■ Maille d'Anjou
■ Fédération Nationale
■ Fédération départementale
■ Agence de l'eau
■ CPMA

SIÈGE DE L'ASSOCIATION

ADAPAEF / Maille d'Anjou
BP N°3 – 49170 LA POSSONNIERE
Tél : 06 37 56 20 83
yanmallet@orange.fr

Envoi du courrier, merci d'adresser à :
La Maille d'Anjou - 8, rue du Pressoir Rouge
49290 CHALONNES SUR LOIRE

VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS, CONSULTEZ LE SITE INTERNET www.adapaef49.fr

Hébergements Pêche

La Fédération Nationale de la Pêche en France a défini une stratégie nationale de développement du loisir pêche articulé autour des axes suivants :

- la valorisation des sites de pêche par la constitution d'un réseau de parcours de pêche adapté à la demande et la labellisation de parcours ;
- l'offre d'hébergements, de services et d'animations adaptées aux clientèles ;
- la communication et la promotion du loisir pêche.

La Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique assure l'enregistrement des demandes par les hébergeurs désireux d'être labellisés, et effectue également les visites de contrôle.

L'attribution du label est conjointement validée par la fédération de pêche 49 et Anjou Tourisme à l'occasion d'une commission qui se tient une fois par an.

Il peut être attribué à des chambres d'hôtes, gîtes, hôtels, villages de vacances, campings, pour lesquels les propriétaires ou les exploitants en font la demande.

Ces hébergements doivent répondre à certains critères.



Parmi les principaux, nous pouvons citer :

- la proximité avec des lieux de pêche;
- le propriétaire doit justifier de l'ouverture de sa location durant la période de pêche (5 mois minimum pour les campings);
- une mise à disposition d'un local spécifique sécurisé (stockage matériel, séchage...), d'un point d'eau, et de moyens de conservation des appâts vivants (réfrigérateur et bac à vivif).

Le label est gratuit et valable pour une durée de 5 ans.

En Anjou, les hébergements labellisés sont :

- **Camping Portes de l'Anjou à Durtal**
02 41 76 31 80
- **Camping La Promenade à Montjean sur Loire**
02 41 39 02 68
- **Camping Les Nobis d'Anjou**
02 41 52 33 66
- **Gîte Le Buisson à Chalonnes sur Loire**
06 10 99 55 67
- **Le Gîte Le Pré à Rablay sur Layon**
02 41 78 39 05
- **Le Domaine des 3 Villages à Bouchemaine**
06 08 74 10 31
- **L'Amour de la Loire - Ingrandes sur Loire**
06 23 92 16 31
- **Camping Le Morédéna à Morannes sur Sarthe**
02 41 42 76 95
- **Camping l'Orée des Boires à Drain**
06 72 02 93 89
- **Gîte et chambres d'hôtes Les Remparts à Montreuil-Bellay**
06 76 71 22 82

Devenez bénévole !

S'INVESTIR DANS UNE AAPPMA À LA PORTÉE DE TOUS

Le monde de la pêche en France est un réseau d'associations, appelées AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) composées exclusivement de bénévoles. Ces dernières gèrent et protègent les milieux aquatiques et œuvrent pour la promotion et le développement de notre loisir. Votre carte de pêche n'est pas une simple autorisation pour pratiquer votre loisir : elle fait de vous un membre de votre AAPPMA. Elle vous donne le droit d'assister à l'Assemblée Générale de votre association et de faire remonter vos idées ou vos remarques.

Vous disposez donc de deux grandes missions propres au réseau : développer le loisir pêche et protéger les milieux aquatiques. Plusieurs moyens sont à votre disposition pour y arriver !



La Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique recherche également des bénévoles pour aider sur des manifestations de promotion de notre loisir pêche (Fête de la pêche à Brissac-Quincé en mai, Journée Nature Junior à Bouchemaine en juin, Maison Pêche Nature en fête en septembre à Brissac-Quincé, etc.). N'hésitez pas à nous contacter au 02 41 87 57 09 pour plus d'informations.

A travers ces événements, c'est l'occasion de transmettre notre passion et nos connaissances à des jeunes ou des adultes désireux d'en connaître plus sur la pêche et les milieux aquatiques.



PARTICIPER AUX ACTIONS DE VOTRE AAPPMA

Actions de protection des milieux aquatiques

Empoisonnements, nettoyages de rivières, travaux de restauration de cours d'eau, actions de police de la pêche en tant que garde pêche particulier sur le territoire de votre association... Beaucoup d'actions sont possibles pour protéger nos cours d'eau et les espèces qu'ils abritent, afin que notre loisir reste un pur bonheur !

Actions de promotion du loisir pêche

Concours de pêche, Ateliers Pêche Nature, animations au bord de l'eau, événements, ... Les AAPPMA peuvent mener beaucoup d'actions pour promouvoir le loisir pêche. Faire découvrir la pêche et les milieux aquatiques sont essentiels et nécessitent des bénévoles pour y arriver. Pour que notre loisir perdure, il est primordial que le grand public soit sensibilisé à la protection des milieux aquatiques et qu'il puisse découvrir la pêche. Beaucoup d'entre nous ont pu découvrir la pêche grâce une personne de son entourage. Il est essentiel que chaque pêcheur transmette son savoir aux générations futures.

N'hésitez pas à contacter votre association pour avoir plus d'informations ou à suivre les supports de communication de votre AAPPMA.

Nouveaux parcours labellisés

Dans le but d'améliorer leur qualité et leur accessibilité, la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, avec l'aide de ses AAPPMA, entreprend des travaux d'aménagements sur certains de ses parcours de pêche. Ces travaux peuvent amener à la labellisation de certains parcours de pêche, répondant à une grille de critères mise en place par la Fédération Nationale de Pêche en France.

Parcours Famille

Les parcours « Famille » sont accessibles aux familles ou groupes désirant pratiquer une pêche de détente et de qualité. Ils offrent des conditions de pratique (accessibilité, confort, sécurité) ainsi qu'une gamme d'activités (jeux pour enfants, autres activités de loisir), des conditions d'accueil favorable à la détente (coin pique-nique).

Parcours Passion

Les parcours Passion intéressent les pêcheurs confirmés par leur haute qualité piscicole et halieutique, par celle de leur gestion et de leur peuplement. Ils offrent des conditions d'accessibilité, des pontons de pêche, des cales de mise à l'eau. Il pourra s'agir de parcours spécifiques : carpe, parcours de nuit, black-bass, etc.

4 NOUVEAUX PARCOURS LABELLISÉS EN 2024 !



Plan d'eau du Lys à Vihiers



Un plan d'eau bien aménagé et idéal pour passer une belle journée au bord de l'eau !

Situé à proximité du cours d'eau du Lys, le plan d'eau est riche en poissons. De la carpe en passant par le gardon ou le brochet, il est possible de pratiquer de nombreuses techniques de pêche.

Les aménagements sont nombreux tout autour de l'étang : aire de jeux, ponton sécurisé, sanitaires, tables de pique-nique, etc.

Espèces présentes : brochet - perche - carpe - brème - gardon - tanche



Plan d'eau de la Louisière à Mouliherne



À Mouliherne, la base de loisirs vous permettra de pouvoir passer une belle journée en famille ou entre amis, même par mauvais temps grâce au préau. Vous y trouverez des jeux pour enfants, des tables de pique-nique, un parcours santé ou des sanitaires.

Côté pêche, vous pourrez essayer de pêcher au coup ou à la grande canne, les gardons ou les tanches. Les carnassiers sont bien présents. De jolies carpes sont également régulièrement prises ! Et en été, la pêche des écrevisses est amusante. C'est la réglementation générale de la pêche en eau douce qui s'y applique.

Espèces présentes : brochet - perche - gardon - rotengle - carpe - écrevisses



Carpodrome de la Louisière à Mouliherne



À proximité du plan d'eau de la Louisière et de ses équipements, ce petit plan d'eau est accessible pour pêcher la carpe à la grande canne ou au method feeder. Il est d'ailleurs exclusivement réservé à la pêche de ce poisson.

Une réglementation spécifique est mise en place sur ce plan d'eau : une seule canne autorisée (carpodrome). Pêche sans ardlon obligatoire. Remise à l'eau obligatoire de toutes les espèces (sauf les espèces susceptibles de créer un déséquilibre biologique). Pêche interdite aux vifs et aux leurres.

Espèce présente : carpe



La Mayenne à Port Ribouet (La Jaille Yvon)



Port Ribouet est un parcours de pêche qui est destiné aux familles. Les nombreuses installations présentes sur le site, permettent d'offrir un parcours de qualité : tables de pique-nique, aire de jeux, ponton sécurisé, cale de mise à l'eau, toilettes, etc.

Pour la pêche, n'hésitez pas à vous essayer à la pêche avec une canne télescopique à la recherche de petits poissons comme le gardon ou la brème. Pour les passionnés de pêche aux leurres, privilégiez la pêche depuis un bateau qui sera plus facile que du bord.

Espèces présentes : brochet - perche - sandre - silure - carpe - brème - gardon

Partenariat avec des guides de pêche

La Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a signé des conventions de partenariats avec des guides de pêche du département.

L'objectif : assurer une complémentarité et une continuité dans les animations déjà proposées par la Fédération et dans les Ateliers Pêche Nature.

Les guides de pêche, comme les salariés de la Fédération, vous accompagnent pour la découverte et/ou le perfectionnement d'une ou plusieurs

techniques de pêche. Chaque guide de pêche est spécialisé dans une (ou plusieurs) technique(s) de pêche qu'il vous transmettra selon vos attentes.

Ce partenariat permet aussi d'augmenter l'offre en animations grand public proposées par la Fédération et d'aller dans des sites de pêche différents de ceux qui sont pratiqués actuellement.

2 guides de pêche sont en convention avec les guides de pêche. Retrouvez ci-dessous leurs contacts :

Laurent GOUPIL



Techniques : pêche aux leurres

Basé sur la commune de Saint-Florent-le-Vieil, il pêche depuis longtemps sur la Loire et ses boires ainsi que l'Èvre. Il n'hésite pas à pratiquer sa passion à la recherche des poissons carnassiers (brochets, sandres, perches, etc.) dans d'autres rivières ou plans d'eau du département.

Il propose de vous initier ou de vous perfectionner à la pêche aux leurres du bord, en bateau ou en float tube. Il peut également vous proposer de vous initier à d'autres techniques de pêche en eau douce (coup, feeder, etc.). Il propose également des sorties de pêche aux leurres en mer depuis le port de Pornic.

Contact

Tél. : 06 64 22 25 99
Email : goupil.laurent049@gmail.com
Site web : www.goupilpeche.fr
Facebook : Goupil Pêche

Ludovic PAILLAT



Techniques : pêche aux leurres et pêche à la mouche

Installé à Saint-Martin-du-Bois depuis 2016, il sillonne l'Oudon et la Mayenne en quête de brochets, sandres, silures et black-bass aux leurres. Il recherche aussi le chevesne à la mouche dans le bras mort de la Sarthe à Cheffes sur Sarthe, dans la Maine près d'Angers et dans la Loire en Touraine.

Il propose des guidages de pêche aux leurres en bateau sur l'ensemble du réseau hydrographique de la région du Lion d'Angers ainsi que des initiations de la pêche à la mouche.

Il peut vous proposer aussi des initiations pour d'autres techniques de pêche.

Contact

Tél. : 06 48 68 70 04
Email : ludox79@wanadoo.fr
Site web : www.artnpeche.com
Facebook : Art'npêche

TENSION ATTENTION



Photo : Getty Images.

**Parce que votre ligne de pêche
n'a pas forcément besoin de toucher
une ligne électrique pour
provoquer un accident mortel.**

**Protégez-vous
du risque électrique.**

Découvrez tous
nos conseils sur

Tension-Attention.fr

enedis



Le réseau
de transport
d'électricité

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Police de la Pêche

En plus de ses deux agents fédéraux, la Fédération s'appuie aussi sur sa brigade départementale ainsi que sur une quarantaine de gardes pêche particuliers assermentés.

Cet appui est important car ces gardes assermentés sont répartis sur l'ensemble des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Maine-et-Loire (AAPPMA).

La brigade départementale



Afin de venir en appui aux gardes fédéraux ainsi qu'aux gardes pêche particuliers, la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a mis en place au cours de l'année 2023, une

brigade de gardes départementaux.

Cette équipe, constituée de 2 gardes pêche fédéraux et de 4 gardes pêche particuliers assermentés sur l'ensemble du département, réalise de nombreuses actions de police pêche de jour comme de nuit afin de lutter contre le braconnage aux engins, la pêche en réserve, la pêche de nuit, ...

Partenariat avec le groupement de gendarmerie du Maine-et-Loire

La Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique et le groupement de gendarmerie du Maine-et-Loire, ont mis à jour leur convention de partenariat.

Si la préservation de notre réseau piscicole vous préoccupe et que cette opportunité vous intéresse, n'hésitez pas à contacter la Fédération départementale !

INFORMATIONS

- ▶ Par mail à secretariat@fedepêche49.fr
- ▶ Par téléphone au 02.41.87.57.09.

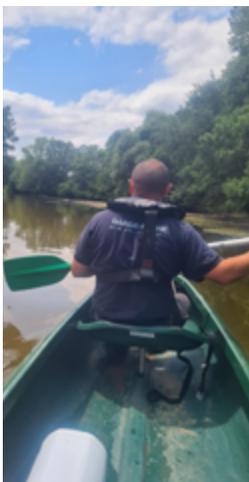
Depuis plusieurs années, ce partenariat a pour but le partage d'informations, d'outils, d'expertises, de formations et d'appui sur le terrain. Avec plus de 700 militaires et 300 réservistes, ils apportent un soutien très important aux agents en charge de la Police de la Pêche sur le terrain. Ce partenariat apporte également aux brigades de gendarmerie, un appui technique de la Fédération, et des formations dans son domaine de compétence.

Des actions en canoë pour protéger nos rivières

La Fédération développe des tournées de surveillance en canoë sur les rivières du département. Ce moyen de contrôle permet d'être au plus proche des pêcheurs.

Durant l'été 2024, une action en canoë a eu lieu sur le Louet.

Un pêcheur en action de pêche a été verbalisé car il avait pêché des anguilles européennes à l'aide d'un engin prohibé et sans inscription sur son carnet de capture.



La Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique compte parmi ses missions, la surveillance du réseau piscicole et la police de la pêche.

Pour rappel, la capture d'une anguille en eau douce sans déclaration de capture, est une infraction de classe 5 pouvant aller jusqu'à 1 500 euros.

« Focus » sur une action de Police Pêche

Le 15 août 2024, une action de contrôle a été réalisée sur la Loire et le Louet. Une équipe d'agents assermentés a contrôlé ce secteur.

Sur cette action, plus de soixante-dix pêcheurs ont été contrôlés dont 15 étaient en infraction pour avoir pêché sans carte de pêche. Soit plus d'un pêcheur sur cinq en infraction.



Vous êtes témoin d'un acte de braconnage ?

N'hésitez pas à nous contacter au 02 41 87 57 09 ou nous faire remonter les informations avec le lien suivant : <https://forms.gle/3sLKlJCAUU1Hg7R9>

Plus les informations seront précises sur le signalement que vous souhaitez faire remonter, plus elles seront exploitables par nos équipes.

QUELQUES CHIFFRES EN 2024 :

- ▶ Plus de 15 000 contrôles réalisés.
- ▶ Plus de 350 procès-verbaux.
- ▶ 861 infractions constatées.
- ▶ 1 pêcheur sur cinquante en infraction.

Pêcheurs sentinelles de nos cours d'eau

La présence des pêcheurs au bord de l'eau est primordiale pour la préservation des milieux aquatiques. Ce sont des sentinelles au service de la surveillance et de la protection de nos rivières et de nos plans d'eau.

Depuis plusieurs étés, il est de plus en plus courant de retrouver des poissons piégés suite à des abaissements des niveaux d'eau et au changement des conditions météorologiques. Les deniers étés ont plutôt été défavorables pour nos cours d'eau et plans d'eau avec des épisodes de sécheresse.



Exemple de mortalité piscicole.

Les pêcheurs sont souvent les premiers lanceurs d'alerte sur des constats de mortalité piscicole, pollutions, braconnage, ... Etre pêcheur, c'est aussi être un amoureux de la nature tout en pratiquant sa passion.

Toutes les informations observées sur le terrain, peuvent être remontées à la Fédération qui pourra intervenir ou alerter les autorités compétentes.

Si vous êtes témoin de telles situations, contactez la Fédération :

- au 02 41 87 57 09 (laissez un message sur le répondeur en dehors des heures d'ouverture)
- ou par mail : secretariat@fedepeche49.fr

Vous pouvez également contacter l'Office Français de la Biodiversité :

- au 02 41 47 29 82
- ou par mail : sd49@ofb.gouv.fr

N'hésitez surtout pas à y ajouter des photos avec les indications les plus précises possibles ainsi que vos coordonnées téléphoniques pour que notre action soit la plus rapide et la plus efficace.



Exemple de pollution.

La Fédération peut réaliser de nombreuses pêches de sauvetage suite à des signalements de pêcheurs ou d'autres usagers. Il est de plus en plus fréquent de retrouver des petits cours d'eau avec des ruptures d'écoulement qui impactent la faune et la flore, et notamment les poissons. Les températures élevées provoquent une chute du taux d'oxygène et sans intervention humaine, les poissons peuvent être condamnés.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne accompagne les fédérations départementales de pêche pour protéger l'eau et les milieux aquatiques.

→ J'agis
et je mobilise
sur les priorités
pour l'eau en Loire-Bretagne :

- des rivières vivantes, des milieux aquatiques protégés, entretenus et restaurés,
- un littoral préservé,
- la réduction de toutes les pollutions,
- la préservation de la santé en protégeant les eaux destinées à l'alimentation en eau potable,
- des risques inondations mieux anticipés,
- des citoyens informés et sensibilisés,
- une action renforcée face à l'urgence climatique.

agence.eau-loire-bretagne.fr

9 avenue Buffon CS 36339
45063 Orléans CEDEX 2



02 38 51 73 73 • contact@eau-loire-bretagne.fr





Maison de la Pêche et de la Nature



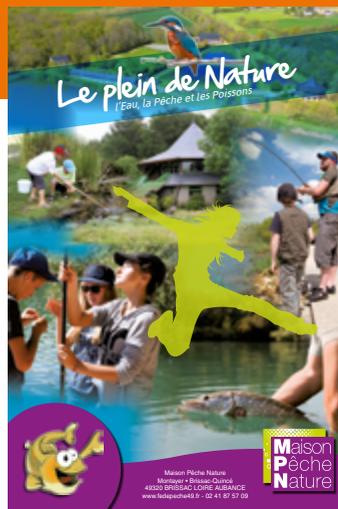
Un parcours pour comprendre
L'EAU & LA VIE

Située à Brissac-Quincé, la Maison Pêche Nature est l'outil pédagogique de la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Ce site d'éducation à l'environnement et de promotion du loisir pêche, est reconnu par les services de l'état (éducation nationale et jeunesse et sports) pour l'accueil des scolaires, des centres de loisirs et des séjours Point Accueil Jeune (durant la période estivale).



La Maison Pêche Nature propose des animations pêche (initiation ou perfectionnement) et des animations de découverte des milieux aquatiques. Elle accueille chaque année différents types de publics : scolaires, centres de loisirs, grand public, etc.

Les animations se déroulent sur son site pédagogique à Brissac-Quincé ou sur d'autres sites du département.



Maison Pêche Nature
Maison Pêche Nature
49000 BRISSAC-QUINCÉ - MAINE-ET-LOIRE
www.maisondepeche.fr - 06 49 99 57 59